

Éléments d'informations requis
pour un reporting
développement durable

Dans le cadre du GRI

2012

Note au lecteur

Séché Environnement est coté sur Euronext Paris et à ce titre publie des indicateurs sociaux et environnementaux consolidés conformément aux prescriptions de l'article 116 du Code de Commerce depuis 2002, puis de l'article 225 de la loi n° 2010-788 à compter de 2012. Les informations relatives aux rejets sont données conformément aux prescriptions de l'arrêté du 30 avril 2002.

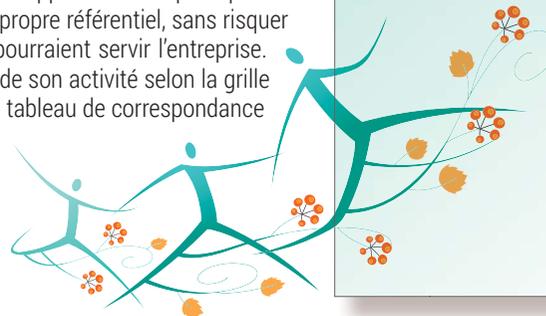
Cette volonté de transparence en exposant les données les plus pertinentes et les plus significatives des impacts de l'activité a conduit pour l'exercice 2012 à adopter les règles suivantes :

- Le périmètre est constitué de la maison-mère Séché Environnement SA et de ses filiales françaises contrôlées majoritairement à fin 2012, et consolidées en méthode globale. Les implantations à l'international (environ 6,0 % du chiffre d'affaires 2012 et 5,9 % des effectifs) ne font pas l'objet à ce jour de collecte de données sociales et environnementales.
- Entrées dans le périmètre en cours d'année, les délégations de service public d'incinération Alcea (Nantes - 44) et l'installation de méthanisation de Scherwiller (68), ainsi que Triadis Services Béziers acquis en 2012 n'entreront dans le périmètre des données environnementales qu'en 2013 (car flux partiels sur l'exercice). Ils sont cependant repris d'ores et déjà dans les données relatives aux effectifs de clôture dès 2012. De même, l'incinérateur d'Oléron n'a intégré le périmètre de consolidation environnementale qu'en 2012 alors qu'il figurait dans les indicateurs sociaux de fin décembre 2011.
- Les données environnementales du présent rapport sont issues des déclarations faites régulièrement par les sites industriels aux administrations compétentes (DREAL, DASS, Agences de l'Eau) qui en assurent la tutelle et le contrôle. Ces données proviennent de mesures, réalisées soit en interne (auto-contrôles), soit par des organismes agréés. Les résultats de ces mesures sont régulièrement consignés depuis plusieurs années (7 ans) dans un logiciel de reporting environnemental, et surveillés tant au niveau de chaque site qu'au niveau national.

Certaines erreurs de reporting sur les exercices précédents peuvent être détectées au cours du reporting de l'exercice en cours. Un seuil de matérialité de 5 % sur la valeur de l'indicateur concerné est retenu par défaut pour les ajustements de données sur les exercices antérieurs identifiés au cours de l'exercice sous revue.

Les données environnementales et sociales ont fait l'objet d'un audit spécifique par Bureau Veritas. Elles font l'objet d'une restitution exhaustive et commentée dans le rapport responsabilité sociétale publié chaque année par le Groupe.

Pour établir sa gouvernance d'entreprise, Séché Environnement s'appuie sur des principes et des standards reconnus et codifiés, qui lui servent à établir son propre référentiel, sans risquer d'être suspecté de dérive médiatique vers les seuls points qui pourraient servir l'entreprise. C'est la raison pour laquelle Séché Environnement rend compte de son activité selon la grille de reporting du GRI3. Cette grille de reporting sert également de tableau de correspondance avec les dix principes du Pacte Mondial et la norme ISO 26000 (questions centrales et domaines d'action).



Attestation des indicateurs Rapport de responsabilité sociétale de Séché Environnement Exercice clos le 31 Décembre 2012

A la demande de Séché Environnement, et en application de sa politique développement durable, Bureau Veritas a mis en œuvre les procédures décrites ci-après, en vue d'attester les valeurs relatives à l'exercice, clos le 31 Décembre 2012, des indicateurs environnementaux, sécurité et sociaux de Séché Environnement.

Ces tableaux ont été préparés sous la responsabilité des services ressources humaines, environnement et sécurité du Groupe. Ils concernent tous les sites industriels français du Groupe. L'objectif des travaux de Bureau Veritas était de s'assurer de la sincérité de l'ensemble des chiffres présentés dans ces tableaux, pour les 12 mois correspondant à l'année 2012.

Les procédures suivantes ont été mises en œuvre :

- Sur une base représentant les différentes activités, Bureau Veritas a revu sur place à Beaufort (Triadis Services et Speichim Processing) et à Strasbourg (SENERVAL) par sondage, les valeurs présentées par les sites en les rapprochant de pièces justificatives et en vérifiant les différentes hypothèses et formules de calcul.
- Bureau Veritas a revu, par sondages, la fiabilité des procédures de contrôle interne et des systèmes d'agrégation des données environnementales et sociales.
- Bureau Veritas a revu la correcte centralisation et totalisation des chiffres issus du reporting interne développement durable de chaque site dans les tableaux.

Sur la base des travaux effectués, Bureau Veritas est d'avis que les informations décrites ci-dessus relatives à l'exercice clos le 31 Décembre 2012, sont sincères.

Paris, le 22 Mars 2013.

Bureau Veritas


Frédéric CAILLAUD
Directeur Agence Hygiène, Sécurité et Environnement Ile De France



Siège social : 67771 Boulevard du Château - 92571 NEUILLY SUR SEINE CEDEX - www.bureauveritas.fr
Société Anonyme au capital de 13 112 232,12 Euros - RCS Nanterre B 775 690 821
Toute reproduction interdite - Copyright Bureau Veritas



Non applicable : Groupe concerné mais indicateur hors périmètre.

Non pertinent : Groupe non concerné.

Non renseigné : Pas de donnée ou indicateur indénombrable.

Indicateurs GRI3 principaux: sur fond tramé

Indicateurs GRI3 secondaires: sur fond blanc

Sommaire

- Profil et stratégie
- Économie
- Environnement
- Emploi, relations sociales et travail décent
- Droits de l'Homme
- Société
- Responsabilité du fait des produits

PROFIL *et stratégie*



Code GRI3	Profil et stratégie Libellé GRI 3 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Séch� Environnement 
--------------	---	--	--	---

1 Strat�gie et analyse				
1.1	D�claration du d�cideur le plus haut plac� de l'organisation sur la pertinence du d�veloppement durable pour l'organisation et sa strat�gie	6.2		<p>S�ch� Environnement s'inscrit au c�ur des pr�occupations de d�veloppement durable, � travers le traitement des d�chets qui est un des facteurs n�cessaires au bien-�tre de l'homme dans son univers. Ses collaborateurs et son outil industriel lui permettent d'accompagner ses clients en leur proposant une prise en charge globale et optimis�e de leur probl�matique environnementale dans leur contexte propre d'�volutions techniques, �conomiques et environnementales.</p> <p>Pour S�ch� Environnement, n� peu avant la publication du rapport de Gro Harlem Brundtland posant les notions de base du D�veloppement Durable dans son rapport aux Nations Unies, et d�marrant ses activit�s sur une telle vision de l'avenir, le D�veloppement Durable a toujours fait partie int�grante de la nature de l'entreprise, de son �thique, et par l� m�me du comportement de son personnel.</p> <p>Depuis sept ans, l'adh�sion de S�ch� Environnement au Pacte Mondial des Nations Unies lui sert de balise, et une Charte en sept engagements formalise sa ligne de conduite en mati�re de D�veloppement durable. Adoss�e � ces grands engagements pris au plus haut niveau du Groupe, sa culture manag�riale de proximit� se d�cline au quotidien (en fonction des m�tiers et contextes) � travers une Charte « Qualit� Sant� S�curit� Environnement », et par un « Code de comportements et d'actions » qui concourt � mobiliser et responsabiliser individuellement tous les collaborateurs en ce domaine.</p>
1.2	Description des impacts, risques et opportunit�s majeurs	6.2	24 � 27	<p>Le Groupe a proc�d� � une revue de ses risques et consid�re qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux pr�sent�s.</p> <p><u>Risques industriels et �cologiques</u></p> <p>L'activit� de S�ch� Environnement comporte des risques industriels en tous points comparables � la majorit� de ceux rencontr�s dans l'industrie avec toutefois des sp�cificit�s fortes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une pr�sence r�galiennne particuli�rement marqu�e, preuve du degr� d'implication des pouvoirs publics en mati�re d'�limination des d�chets ; • un risque de pollution reposant sur la nature m�me des substances trait�es par d�finition tr�s vari�es. <p><u>Risques r�glementaires</u></p> <p>Cette activit� est soumise � un cadre r�glementaire strict fixant des normes minimales en mati�re de collecte et de traitement des d�chets.</p> <p><i>Les grands principes l�gislatifs</i></p>

Code GRI3	<p align="center">Profil et stratégie</p> <p align="center">Libellé GRI 3</p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center">Données Séch� Environnement</p> 
				<p>Le Code de l'environnement regroupe dans le livre V "Pr�vention des pollutions, des risques et de nuisances", l'ensemble des textes l�gislatifs li�s � la gestion des d�chets et aux obligations d'�limination faites � tous les producteurs. Il int�gre notamment les deux lois fondatrices en mati�re de d�chets en France</p> <ul style="list-style-type: none"> • la loi n� 75-633 du 15 juillet 1975 posant le principe du "pollueur – payeur", modifi�e par la loi du 12 juillet 1992 sur l'�limination des d�chets et la r�cup�ration des mat�riaux ; • la loi n�76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations class�es pour la protection de l'environnement, qui constitue le c�ur du dispositif l�gal de pr�vention des risques et des pollutions engendr�es par les activit�s industrielles. <p>Le cadre l�gislatif institue les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilit� du producteur : le producteur de d�chet est responsable de ses d�chets de la collecte � l'�limination finale. Les d�chets dangereux doivent �tre trait�s s�par�ment (article L.541-1 du Code de l'environnement). Par ailleurs, toute entreprise doit pouvoir, � la demande de l'administration, justifier de l'origine, la nature, les caract�ristiques, les quantit�s, la destination et les modalit�s d'�limination de ses d�chets. (article L.541-2 du Code de l'environnement) ; • Planification : institu�s par la loi du 1er juillet 1992, les plans ont pour but la programmation et la gestion des moyens d'�limination des d�chets sur le territoire national. Les plans d�partementaux, ou interd�partementaux concernent les ordures m�nag�res et les d�chets assimil�s, les plans r�gionaux ou interr�gionaux concernent les d�chets industriels dangereux ; • Le financement : la taxe g�n�rale sur les activit�s polluantes (TGAP) est per�ue sur le traitement des d�chets, � l'exception de la valorisation mati�re. Cette taxe est major�e pour les sites de stockage non autoris�s. Les sites certifi�s profitent � l'inverse d'une r�duction de taux de TGAP ; • Les transports : le transport des d�chets dangereux doit r�pondre aux normes ADR (Accord europ�en relatif au transport international de marchandises dangereuses par la route), qui d�finissent des r�gles pr�cises en termes d'�quipement des v�hicules, de formation du personnel... (arr�t� du 1er juin 2001). <p><u>Codification du fonctionnement des installations de traitement</u></p> <p>Les sites de traitement de d�chets du Groupe, des installations class�es pour la protection de l'environnement (ICPE), sont soumis � autorisation pr�fectorale d'exploiter. Cette derni�re a un caract�re durable sans limitation temporelle.</p>

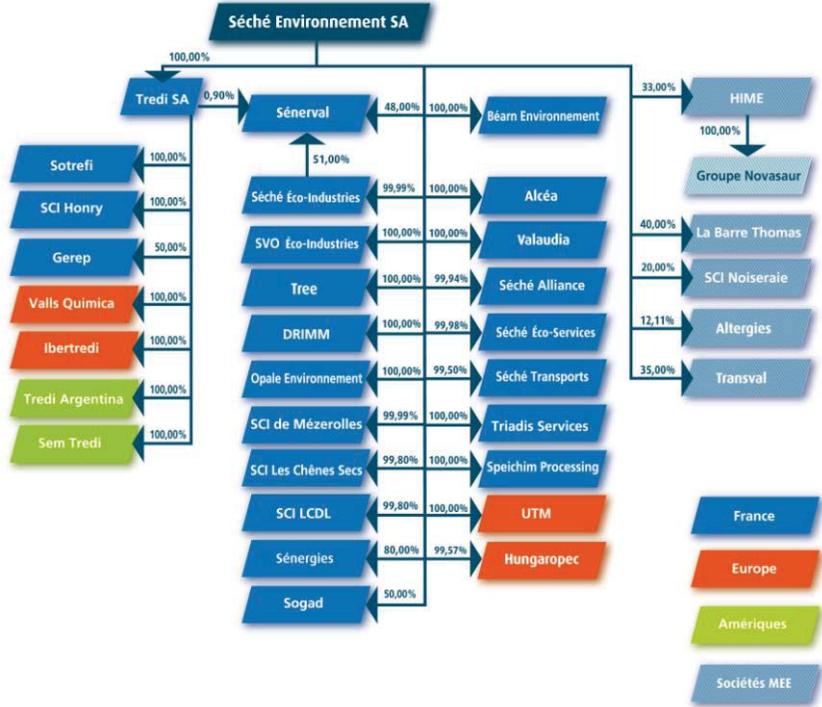
Code GRI3	<p align="center">Profil et stratégie</p> <p align="center">Libellé GRI 3</p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center">Données Séch� Environnement</p> 
				<p>Les autorisations pr�fectorales d'exploiter des centres de stockage r�pondent aux exigences de l'arr�t� du 9 septembre 1997 sur les installations de stockage de d�chets m�nagers et assimil�s (fixant des normes d'exploitation et imposant le captage et le traitement des rejets), de la Directive du 26 avril 1999 uniformisant en Europe les normes techniques et environnementales (d�j� anticip� en France par les textes nationaux) ainsi que de l'arr�t� minist�riel du 30 d�cembre 2002 relatif au stockage des d�chets dangereux. Par ailleurs, depuis le 1er juillet 2002 (loi Lalonde de 1992), seuls les d�chets ultimes sont susceptibles de stockage. L'exploitant du centre de stockage a des responsabilit�s croissantes (cr�ation d'une bande d'isolement de 200 m�tres autour du site de stockage ; renforcement des r�gles d'admission des d�chets sur les sites et tra�abilit� ; surveillance des sites pendant une dur�e minimale de 30 ans apr�s leur exploitation ; constitution de garanties financi�res afin d'assurer le respect des obligations de remise en �tat du site apr�s la fin de l'exploitation).</p> <p>Les autorisations pr�fectorales d'exploiter les unit�s d'incin�ration sont quant � elles soumises aux exigences de la Directive europ�enne du 4 d�cembre 2000 harmonisant et renfor�ant les r�gles applicables � l'incin�ration des d�chets transpos�e en droit fran�ais par deux arr�t�s du 20 septembre 2002, fixant une �ch�ance d'application obligatoire au 28 d�cembre 2005. Par ailleurs, des investissements d'anticipation sont consentis par les traiteurs de d�chets dans le cadre des nouvelles normes europ�ennes applicables aux rejets atmosph�riques, aux effluents aqueux, � l'�mission de dioxines et furanes par les installations d'incin�ration.</p> <p>Leur objectif est d'accro�tre les performances techniques en mati�re de limitation des �missions et d'assurer leur contr�le permanent (normes plus s�v�res portant sur les poussi�res, les m�taux lourds, le monoxyde d'azote, les dioxines ; seuils limites pour les rejets dans l'eau afin d'�viter tout transfert de pollution ; comptes-rendus � l'administration et au public (CLIS)).</p> <p>Si un site de stockage ne respectait pas les prescriptions figurant dans l'autorisation pr�fectorale d'exploiter le concernant, l'autorit� pr�fectorale pourrait prendre des mesures en cons�quence : les dispositions l�gales d�taill�es ci-dessous pr�sentent le processus de remise en cause d'autorisations pr�fectorales telles que celles dont disposent S�ch� Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • conform�ment � l'article 17-1 du d�cret n� 77-1133 du 21 septembre 1977, le pr�fet, agissant � sa propre initiative ou � la demande de tiers, peut imposer une limitation de dur�e et un volume maximum de d�chets stock�s ; • conform�ment � l'alin�a 1 de l'article 6 de la loi n� 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations class�es pour la protection de l'environnement, le pr�fet peut imposer, afin de prot�ger le voisinage, la sant�, la s�curit�, la salubrit� publique, l'agriculture, la nature, l'environnement ou la conservation des sites, des prescriptions compl�mentaires � celles figurant dans les arr�t�s pr�fectoraux d�j� rendus susceptibles d'att�ner ou d'aggraver les prescriptions initiales ;

Code GRI3	<p align="center">Profil et stratégie</p> <p align="center">Libellé GRI 3</p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center">Données Séché Environnement</p> 
				<ul style="list-style-type: none"> conformément à l'article 14-2 de la loi de 1976, les communes intéressées, leurs groupements ou les tiers peuvent déférer à la juridiction administrative, dans le cadre d'un recours de plein contentieux, une autorisation d'exploiter une installation classée délivrée par le préfet, en raison des inconvénients et charges que le fonctionnement d'une installation classée peut présenter pour l'environnement. <p>Dans ce contexte réglementaire, le groupe est exposé d'une part au risque de renforcement des prescriptions légales et réglementaires (qui pourrait induire des coûts et investissements importants de nature à obérer la rentabilité de l'activité) et d'autre part à la suspension voire au retrait ou au non renouvellement des autorisations d'exploiter.</p> <p>La maîtrise de la conformité réglementaire mise en place par Séché Environnement découle tout à la fois d'une veille réglementaire permanente, de la participation à des groupes de travail au niveau professionnel en vue de devancer les réglementations et d'audits réglementaires par des agents spécialement formés, relatifs à la bonne application des règles.</p> <p>La politique de qualité conduite par Séché Environnement, matérialisée par le système de management visant l'organisation elle-même (ISO série 9000), l'environnement (ISO série 14000) ainsi que la santé et la sécurité (OSHA 18001) est détaillée dans des manuels adaptés aux caractéristiques de chaque site et déclinant la politique QSSE du Groupe.</p> <p>La bonne intégration des sites dans leur environnement tant écologique qu'économique ou humain est un souci constant marqué par la présence d'écologues chargés d'y veiller en permanence. Les contacts qu'il assure avec le voisinage proche et la Société civile en général permettent au Groupe de mesurer la validité des efforts de l'entreprise en ce domaine.</p> <p>Il convient de noter que la Société n'a pas eu connaissance au cours de l'exercice 2010, d'une quelconque action qui pourrait être le prémisses d'un éventuel recours qui s'insérerait quoiqu'il en soit dans une procédure interactive permettant à la Société de mettre en œuvre des mesures correctives visant à satisfaire les éventuelles requêtes de tiers ou du préfet.</p> <p><u>Risques environnementaux.</u></p> <p>Par son activité, Séché Environnement peut générer deux natures de pollution possible : "accidentelle" d'une part, "chronique" d'autre part :</p> <ul style="list-style-type: none"> les pollutions "accidentelles" font l'objet d'une couverture via le programme d'assurance du Groupe (responsabilité civile – atteinte à l'environnement) ; les pollutions "chroniques" correspondent aux pollutions que l'accumulation de polluants au-delà d'une charge critique propre à chaque récepteur peut induire.

Code GRI3	<p align="center">Profil et stratégie</p> <p align="center">Libellé GRI 3</p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center">Données Séché Environnement</p> 
				<p>Qu'elle soit accidentelle ou chronique, le Groupe met en œuvre les contrôles nécessaires à la détection de toute pollution : tous les sites du Groupe bénéficient d'une surveillance organisée des impacts et effets de leurs rejets – qu'ils soient liquides, solides ou gazeux. Des études faunistiques et floristiques sont par ailleurs réalisées de façon régulière, soit lors de renouvellement ou d'extension, soit à la demande des pouvoirs publics, soit pour satisfaire les légitimes demandes des commissions locales d'information et de surveillance imposées ou créées à l'initiative du Groupe.</p> <p>Un dispositif de réduction des impacts lors d'événements accidentels a été mis en place dans le Groupe. Ce dispositif comprend des organisations permettant de protéger le personnel, les populations et l'environnement lors d'accidents. Suivant la taille du site et la réglementation applicable, ces dispositifs s'appellent plan interne de secours, ETARE (ETAbblissement REpertorié), POI (Plan d'Opération Interne) ou PPI (Plan Particulier d'Intervention).</p> <p>Les informations disponibles au jour d'établissement du présent document permettent de préciser que Séché Environnement n'a pas connaissance de pollutions générées par les activités du Groupe et pour lesquelles les mesures nécessaires n'ont pas été prises pour en assumer la complète résorption.</p> <p><u>Risques politiques ou liés à l'activité internationale</u></p> <p>La nature des activités ainsi que leur implantation géographique à travers le monde (bien que restant centrée sur l'Europe), exposent le Groupe à certains risques d'instabilité politique et économique.</p> <p>Au jour de l'établissement du présent document, Séché Environnement n'a pas connaissance de risques de nature politique pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou les résultats du Groupe.</p> <p><u>Risques financiers</u></p> <p>Les risques financiers auxquels le Groupe estime être exposés ainsi que les modalités de gestion de ces risques sont exposés dans le document de référence.</p> <p><u>Risques liés aux tiers</u></p> <p>La Société estime ne pas avoir de dépendance spécifique à l'égard de l'un de ses clients, ni à l'égard de ses fournisseurs.</p> <p><u>Dépendance du Groupe à l'égard de brevets et licences</u></p> <p>Séché Environnement n'a aucune dépendance à l'égard de brevets et de licences.</p>

Code GRI3	<p>Profil et stratégie</p> <p>Libellé GRI 3</p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p>Données Séché Environnement</p> 
-----------	--	--	--	---

2 Profil de l'organisation

2.1	Nom de l'organisation	30	Séché Environnement
2.2	Principaux produits et/ou services et marques correspondantes	10/11	Séché Environnement est l'un des principaux opérateurs français du traitement et du stockage de tous les types de déchets (hors radioactifs). Depuis avril 2007, Séché Environnement détient également une participation de 33% dans le Groupe Saur, 3 ^{ème} intervenant dans le secteur de l'Eau et de la Propreté en France.
2.3	Structure opérationnelle de l'organisation, avec description des principales divisions, entités opérationnelles, filiales et coentreprises	72	 <p>Séché Environnement SA</p> <ul style="list-style-type: none"> Tredi SA (100,00%) <ul style="list-style-type: none"> Sotrefi (100,00%) SCI Honry (100,00%) Gerep (50,00%) Valls Quimica (100,00%) Ibertredi (100,00%) Tredi Argentina (100,00%) Sem Tredi (100,00%) Sénéral (0,90%) <ul style="list-style-type: none"> Séché Éco-Industries (99,99%) <ul style="list-style-type: none"> SVO Éco-Industries (100,00%) Tree (100,00%) DRIMM (100,00%) Opale Environnement (100,00%) SCI de Mézerolles (99,99%) SCI Les Chênes Secs (99,80%) SCI LCDL (99,80%) Sénergies (80,00%) Sogad (50,00%) Béarn Environnement (48,00%) <ul style="list-style-type: none"> Alcéa (100,00%) Valaudia (100,00%) Séché Alliance (99,94%) Séché Éco-Services (99,98%) Séché Transports (99,50%) Triadis Services (100,00%) Speichim Processing (100,00%) UTM (100,00%) Hungaropec (99,57%) HIME (33,00%) <ul style="list-style-type: none"> Groupe Novasaur (100,00%) La Barre Thomas (40,00%) SCI Noiseraie (20,00%) Altergies (12,11%) Transval (35,00%) <p>France, Europe, Amériques, Sociétés MEE</p>

Code GRI3	Profil et stratégie Libellé GRI 3 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Séché Environnement 
-----------	---	--	--	---

2.4	Lieu où se trouve le siège de l'organisation		30	Les Hêtres – 53811 Changé (France)
2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée et nom des pays où soit l'exploitation est majeure, soit les questions relatives au développement durable traitées dans le rapport s'avèrent particulièrement pertinentes		61	<p>Les activités du Groupe se concentrent sur la France avec 94 % du chiffre d'affaires consolidé.</p> <p>A l'international, les filiales opèrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ en Espagne sur les métiers de la régénération de solvants ▪ en Allemagne sur les métiers de traitement des gaz ▪ en Hongrie sur le métier du traitement des déchets dangereux ▪ en Amérique latine sur les métiers de prétraitement, prescriptrices d'activité pour les installations de traitement en France.
2.6	Nature du capital et forme juridique		30/91	Société Anonyme cotée en Bourse sur Euronext Paris depuis 1997
2.7	Marchés où l'organisation opère		10	Marchés publics et marchés privés relatifs à l'environnement, en particulier ceux liés à la gestion des déchets (dangereux ou non) en vue de leur valorisation et de leur traitement en sécurité pour les hommes et l'environnement
2.8	Taille de l'organisation		60/96	Chiffre d'affaires 2012 de 441.9 M€, effectif de 1740 salariés dont 1632 en France
2.9	Changements significatifs de la taille, de la structure de l'organisation ou de son capital au cours de la période de reporting			Néant
2.1	Récompenses reçues au cours de la période de reporting			<p>Lauréat du Prix de la Stratégie d'Entreprise 2012</p> <p>Trophée Sécurité 2012 pour Séché Eco-Services</p>

3 Paramètres du rapport

3.1	Période considérée (par exemple exercice comptable, année calendaire) pour les informations fournies			Exercice comptable, année civile 2012
3.2	Date du dernier rapport publié le cas échéant			Année 2011
3.3	Cycle considéré (annuel, biennal, etc.)			Annuel

Code GRI3	<p align="center">Profil et stratégie</p> <p align="center">Libellé GRI 3</p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center">Données Séché Environnement</p> 
-----------	---	--	--	--

3.4	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu		5	Responsable de la communication financière : Jean Geissler (Directeur Administratif et Financier)
3.5	Processus de détermination du contenu du rapport			Non renseigné
3.6	Périmètre du rapport (pays, divisions, filiales, installations en crédit-bail, coentreprises, fournisseurs, par exemple), voir plus amples informations le Protocole GRI sur le périmètre		61	Le périmètre est constitué de la maison-mère Séché Environnement SA et de ses filiales françaises contrôlées majoritairement à fin 2011, et consolidées en méthode globale. Les implantations à l'international (environ 6 % du chiffre d'affaires 2012 et 6 % des effectifs) ne font pas l'objet à ce jour de collecte de données sociales et environnementales
3.7	Indication des éventuelles limites spécifiques du champ ou du périmètre du rapport			Non pertinent
3.8	Principes adoptés pour la communication des données concernant les coentreprises, filiales, installations en crédit-bail, activités sous-traitées et autres situations susceptibles d'avoir une incidence majeure sur les possibilités de comparaison d'une période à l'autre et/ou d'une organisation à l'autre			Informations considérées non significatives à l'échelle du Groupe
3.9	Techniques de mesure des données et bases de calcul, y compris les hypothèses et techniques à l'origine des estimations appliquées au renseignement des indicateurs et autres informations figurant dans le rapport		95	<p>Les données environnementales, sociales et sociétales correspondent à une vision économique de Séché Environnement tel que constitué en 2012 en France. Elles comportent les renseignements relatifs aux impacts environnementaux et sociaux de l'activité du Groupe, ainsi que prévu par le décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce et modifiant le décret n° 67-236 du 27 mars 1967 sur les sociétés commerciales. Les informations relatives aux rejets mentionnés dans cet article du Code de commerce sont données conformément aux prescriptions de l'arrêté du 30 avril 2002.</p> <p>Cette volonté de transparence en exposant les données les plus pertinentes et les plus significatives des impacts de l'activité ont conduit pour l'exercice 2012 à adopter les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les données environnementales du présent rapport sont issues des déclarations faites régulièrement par les sites industriels aux administrations compétentes (DREAL, DASS) qui en assurent la tutelle et le contrôle. Ces données proviennent de mesures, réalisées soit en interne (autocontrôles), soit par des organismes agréés. ▪ Les données sociales sont calculées selon les normes en vigueur en France pour l'établissement du bilan social.
3.1	Explication des conséquences de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs et des raisons de cette reformulation		95	Certaines erreurs de reporting sur les exercices précédents peuvent être détectées au cours du reporting de l'exercice en cours. Un seuil de matérialité de 5 % sur la valeur de l'indicateur concerné est retenu par défaut pour les ajustements de données sur les exercices antérieurs identifiés au cours de l'exercice sous revue

Code GRI3	Profil et stratégie Libellé GRI 3 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Séché Environnement 
-----------	---	--	--	---

3.11	Changements significatifs, par rapport à la période couverte par les rapports antérieurs, du champ, du périmètre ou des méthodes de mesure utilisées dans le rapport		91	Entrée dans le périmètre en 2012 de l'incinérateur d'Oléron.
3.12	Tableau identifiant l'emplacement des éléments d'information requis dans le rapport			Non renseigné
3.13	Politique et pratique courante visant la validation du rapport par des personnes externes à l'organisation. Si cela ne figure pas dans le rapport de validation accompagnant celui de développement durable, expliquer l'objet et la base de toute validation externe fournie. Exposer également la relation existant entre l'organisation rédigeant le rapport et le/les expert(s) vérificateur(s)	7.5.3	3/4	Les données environnementales, sociales et de sécurité ont fait l'objet d'un audit spécifique par Bureau Véritas. Elles font l'objet d'une restitution exhaustive et commentée dans le rapport responsabilité sociétale publié chaque année par le groupe. Les comptes sont quant à eux audités par KPMG et ACOREX AUDIT.

4 Gouvernance, engagements et dialogue				
---	--	--	--	--

4.1	Structure de gouvernance de l'organisation y compris les comités relevant du plus haut organe de gouvernance, responsables de tâches spécifiques telles que la définition de la stratégie ou la supervision de l'organisation	6.2	37 à 39	<p>Le Conseil d'administration délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ il fixe les principes essentiels de comportement et d'action qui doivent prévaloir en toutes circonstances au sein du Groupe et demande compte rendu de leur application. A ce titre, il a défini, dans le cadre de l'élaboration d'une charte de développement durable, 7 engagements qu'il s'attache à promouvoir au sein du Groupe. De même, il a établi et diffusé un code de déontologie boursière et nommé un déontologue au sein du Groupe ; ▪ il définit les objectifs stratégiques du Groupe, en accord avec l'actionnaire majoritaire et Président-directeur général ; ▪ il désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie ; ▪ il contrôle la gestion de la Société et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché. <p><u>Travaux et mode de fonctionnement du Conseil d'administration</u></p> <p><u>Le Conseil d'administration</u></p> <p>Afin de remplir les objectifs qu'il s'est assigné, le Conseil d'administration de la Société a adopté un mode de fonctionnement garantissant une prise de décision éclairée.</p> <p>Le Conseil d'administration se réunit régulièrement sur tous les sujets dont il a la responsabilité, et chaque administrateur est informé du calendrier annuel des réunions afin d'assurer la meilleure disponibilité de chacun. Tout changement dans l'agenda initial fait l'objet le plus en amont possible d'une communication spécifique aux administrateurs. Ils ont également la possibilité de se faire représenter.</p> <p>Le Conseil d'administration est réuni sur convocation de son Président, ou s'il ne s'est pas réuni depuis</p>
-----	---	-----	---------	--

Code GRI3	<p align="center">Profil et stratégie</p> <p align="center">Libellé GRI 3</p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center">Données Séché Environnement</p> 
				<p>plus de deux mois sur convocation d'au moins 1/3 de ses membres. Sur l'exercice 2010, le Conseil n'a été convoqué que par le Président.</p> <p>L'ordre du jour est communiqué dans des délais permettant à chaque administrateur une information des thèmes abordés et permettant un débat éclairé, au cours duquel tous les administrateurs ont la possibilité de poser toutes les questions nécessaires à leur bonne compréhension :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de la stratégie de la Société et du Groupe ; ▪ de l'activité. Notamment, un point est effectué en Conseil chaque trimestre. Le budget est également présenté au Conseil d'administration ; ▪ de l'information financière diffusée par le Groupe aux actionnaires et au marché ; ▪ de toutes les questions diverses relevant de la responsabilité du Conseil d'administration. <p>Les séances sont présidées par le Président ou, en son absence, par un administrateur choisi par ses collègues pour chaque séance.</p> <p>Au cours de l'année 2011, le Conseil d'administration de Séché Environnement s'est réuni 4 fois sur 4 réunions planifiées. Le taux de présence moyen (tenant compte des administrateurs présents et représentés) sur l'ensemble des réunions s'est élevé à 100%. Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ examen des comptes consolidés annuels (31/12/10), et semestriels (30/06/11), et délibérations sur les obligations qui lui incombent en la matière ; ▪ examen du budget 2011 révisé et du plan d'affaire 2011-2013; ▪ examen de l'activité trimestrielle ; ▪ examen des projets de développement ; ▪ examen des dossiers significatifs d'acquisition et d'optimisation juridique à leurs différents stades d'avancement ; ▪ préparation des résolutions soumises à l'Assemblée générale des actionnaires. <p>Les comités spécifiques</p> <p>Du fait de la structure d'entreprise patrimoniale du Groupe, avec un actionariat familial prédominant, un nombre limitée d'administrateur et une présidence exercée par le principal actionnaire, le Conseil d'administration ne s'est pas encore doté de comités spécifiques de nomination, d'audit ou de rémunérations, ces tâches étant à ce jour dévolues aux structures de management disposant de larges délégations pour la mise en œuvre d'une gouvernance de Groupe.</p> <p>Toutefois, il est précisé que dans le cadre du renforcement de la Caisse des Dépôts et Consignations au capital de Séché Environnement, un pacte d'actionnaires a été mis en place entre le Groupe CDC, Joël Séché et la Société civile Amarosa aux termes duquel, entre autres, peut être créé :</p>

Code GRI3	Profil et stratégie Libellé GRI 3 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Séché Environnement 
-----------	---	--	--	---

				<ul style="list-style-type: none"> ▪ un Comité d'audit (composé de 3 membres) qui veillera à l'exactitude et la sincérité des comptes consolidés du Groupe, à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires, ainsi qu'au management des risques. Il aura par ailleurs également un rôle consultatif sur tous les sujets relatifs à l'environnement ; ▪ un Comité stratégique et d'investissement (composé de 5 membres), qui veillera à assister le Conseil d'administration sur l'élaboration du plan d'affaires glissants à trois ans et du budget prévisionnel annuel d'exploitation et d'investissement du Groupe. <p>L'animation quotidienne</p> <p>L'animation quotidienne de la stratégie du Groupe est assurée par les principaux dirigeants du Groupe sous la direction de Joël Séché. Une réunion est organisée chaque semaine afin de permettre une optimisation de la conduite du Groupe concernant l'activité, le développement de projets, les finances et les ressources humaines. Ces réunions permettent le pilotage de l'ensemble des activités opérationnelles stratégiques et optimise l'allocation des investissements. Chacun prend, au quotidien, les mesures nécessaires au sein de son domaine d'intervention pour assurer la mise en œuvre des orientations préconisées dans le cadre de ces réunions. Chacun en rend compte devant ses pairs.</p>
4.2	Indiquer si le président du conseil d'administration (ou assimilé) est aussi un administrateur exécutif (et dans ce cas, indiquer ses fonctions dans l'organigramme de l'organisation et les raisons d'être de cette disposition)		36	Le Président du Conseil d'Administration exerce les fonctions de Président Directeur Général. Les fonctions de Président et de Directeur général sont assumées par Joël Séché et aucune limitation formelle n'a été apportée à ses pouvoirs de Directeur général. Ce choix de mode de gouvernance est lié à la structure d'entreprise patrimoniale du Groupe avec un actionariat familial prédominant.
4.3	Pour les organisations ayant un système de conseil d'administration (ou assimilé) à organe unique, indiquer le nombre d'administrateurs indépendants et/ou non exécutifs		37	Le Conseil d'Administration est composé de 5 membres dont 2 sont administrateurs indépendants
4.4	Mécanismes permettant aux actionnaires et aux salariés de faire des recommandations ou de transmettre des instructions au conseil d'administration (ou assimilé)			Non renseigné
4.5	Lien entre les rémunérations des membres du conseil d'administration (ou assimilé), des cadres supérieurs et des cadres dirigeants (y compris les indemnités de départ) et la performance de l'organisation (y compris sociale et environnementale)		99	Les rémunérations ne comportent aucune part variable, ni aucune attribution d'actions gratuites ou de stock-options.
4.6	Processus mis en place par le conseil d'administration (ou assimilé) pour éviter les conflits d'intérêt			Non renseigné

Code GRI3	<p align="center">Profil et stratégie</p> <p align="center">Libellé GRI 3</p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center">Données Séché Environnement</p> 
4.7	Processus de détermination des qualifications et de l'expertise exigée des membres du conseil d'administration (ou assimilé) pour décider des orientations stratégiques de l'organisation en matière de questions économiques, environnementales et sociales		39	Le rôle du Conseil d'administration ainsi que son fonctionnement ne sont à ce jour pas formalisés dans un règlement intérieur. Par ailleurs, le Conseil d'administration n'a à ce jour pas procédé à l'examen de son mode de fonctionnement
4.8	Missions ou valeurs, codes de bonne conduite et principes définis en interne par l'organisation sur sa performance économique, environnementale et sociale, et état de leur mise en pratique		26/37/ 40	Signataire depuis 2003 du Pacte Mondial des Nations Unies, le Groupe assoit son organisation sur une Charte du Développement Durable (niveau Groupe), déclinée en Politique QSSE (qualité santé sécurité environnement) au niveau des sites de production, et en Codes de comportement et d'action pour les salariés pris individuellement. Cet arsenal de codes est complété par un Code de Déontologie Boursière qui s'adresse à toute personne pouvant avoir de près ou de loin connaissance d'informations confidentielles dont l'utilisation serait susceptible d'influencer les marchés boursiers.
4.9	Procédures définies par le conseil d'administration (ou assimilé) pour superviser la manière dont l'organisation identifie et gère sa performance économique, environnementale et sociale, et notamment les risques, opportunités, ainsi que le respect des normes internationales, des codes de bonne conduite et des principes		40 à 45	<p><u>Définition du contrôle interne</u></p> <p>Séché Environnement, en se référant au cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers définit le contrôle interne comme l'ensemble des dispositifs mis en place au sein de son organisation visant à assurer</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ que l'activité du Groupe et des acteurs de l'entreprise s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ; ▪ que chacun agit en application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ; ▪ un bon fonctionnement des processus internes et notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs, à l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources ; ▪ la fiabilité des informations financières. <p>Le contrôle interne s'appuie au sein du Groupe tout à la fois sur des procédures et pratiques destinées à garantir l'application des politiques définies, que sur une prise de conscience de l'ensemble des acteurs de leur responsabilité dans l'organisation et la fiabilité du contrôle interne. Il s'applique à l'ensemble des filiales sur lequel le Groupe exerce un contrôle exclusif.</p> <p>Toutefois, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne mis en place dans l'organisation actuelle de l'entreprise et du Groupe ne peut apporter l'assurance absolue que par son existence, tous les risques sont éliminés et on ne peut exclure la possibilité que certains contrôles soient contournés ou outrepassés.</p> <p><u>Organisation générale du processus de contrôle interne dans la Société</u></p> <p>L'architecture du contrôle interne de la Société s'appuie sur cinq composantes majeures, détaillées ci-dessous.</p> <p><u>L'environnement de contrôle interne : Un corpus de valeurs communes impliquant chaque acteur de l'entreprise</u></p> <p>La mise en œuvre, la pérennité et l'efficacité du processus de contrôle interne au regard des objectifs qui</p>

Code GRI3	<p align="center">Profil et stratégie</p> <p align="center">Libellé GRI 3</p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center">Données Séch^e Environnement</p> 
				<p>lui sont assignés, est l'affaire de tous les acteurs de l'entreprise. Ceux-ci garantissent, d'une part par le respect des procédures, d'autre part par la remontée des anomalies éventuellement constatées, une évaluation permanente des processus et une amélioration de leur efficience.</p> <p>La démarche de contrôle interne du Groupe se fonde donc sur un système de valeurs affiché, mettant l'accent sur le comportement responsable de tous les acteurs de l'entreprise. Elle a vocation à s'appliquer dans toutes les sociétés contrôlées ou dans lesquelles le Groupe maîtrise la gestion opérationnelle. L'importance pour le Groupe d'un comportement responsable de ces acteurs a été particulièrement mise en exergue dans sa démarche de développement durable : en effet, Séch^e Environnement, qui se veut une entreprise citoyenne, a pleinement pris la mesure de son utilité sociétale et de l'empreinte de son activité dans les sphères économiques, environnementales, sociales et sociétales. Cette prise de conscience l'a conduite à définir clairement les engagements que toutes ses composantes doivent contribuer à décliner.</p> <p>Elle a notamment conduit à la formalisation d'une charte de développement durable ainsi que de sept engagements forts qui, déclinés en code de comportement et d'action accessible à tous, ont permis d'apporter à chacun des acteurs du Groupe les repères de son action et la responsabilisation de ces derniers sur les enjeux de celle-ci. Ce code de comportement et d'actions a été complété, début 2005, par un code de déontologie diffusé auprès de l'ensemble des acteurs de l'entreprise disposant ou pouvant disposer d'informations confidentielles et/ou privilégiées.</p> <p><i>Une organisation mêlant étroitement une centralisation des fonctions transversales et une décentralisation des fonctions opérationnelles</i></p> <p>La sensibilisation des acteurs du Groupe au contrôle interne est assurée par un environnement favorisant une définition et une animation centralisée des orientations stratégiques, des fonctions transversales et des procédures et principes en découlant, et une responsabilisation décentralisée de la gestion opérationnelle des activités.</p> <p>Le Président directeur général relaie auprès des principaux cadres dirigeants la stratégie du Conseil d'administration, ces derniers orientant alors en fonction les activités du Groupe et le cadre de contrôle interne dans lequel elles s'inscrivent. Ensembles, ils garantissent, par un suivi régulier des activités, la cohérence de ces dernières par rapport à la ligne fixée. Début 2009, une organisation matricielle par filière a vu le jour permettant un déploiement différencié de la stratégie du Groupe, en prise avec les spécificités des marchés et des modes de traitement.</p> <p>L'organisation centralisée des fonctions supports (trésorerie, contrôle de gestion, consolidation, informatique, juridique, sécurité, développement durable, veille réglementaire) permet une diffusion uniforme des grandes orientations et objectifs de la direction. Le suivi et la gestion centralisée des risques et contentieux majeurs visent également à garantir une indépendance de jugement et limiter les conflits d'intérêts. Les règles, procédures, et principes à appliquer dans la mise en œuvre des actions rattachables à chaque fonction support sont formalisées et diffusées par les différents services centraux</p>

Code GRI3	<p align="center">Profil et stratégie</p> <p align="center">Libellé GRI 3</p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center">Données Séché Environnement</p> 
				<p>concernés.</p> <p>Pour autant, la gestion opérationnelle des filiales du Groupe reste décentralisée sur les directeurs de site et chacun est responsabilisé aux enjeux de sa fonction en terme de contrôle interne. Cette décentralisation repose sur des délégations de pouvoir définies dans les statuts des filiales du Groupe. Chaque directeur de site a à rendre compte de l'utilisation faite de ces délégations de pouvoir auprès de la Direction générale.</p> <p>Management des risques</p> <p>Le management des risques est au cœur de la démarche du Groupe, tant en termes de développement durable que de contrôle interne. Les risques majeurs auxquels le Groupe est confronté étant de différentes natures (industriels et écologiques, politiques ou liés à l'activité internationale, financiers), les processus de détection, d'analyse et de résolution sont multiples.</p> <p>Concernant les risques industriels, l'activité du Groupe est marquée par une présence régalienne forte, preuve du degré d'implication des pouvoirs publics en matière d'élimination des déchets. La maîtrise de la conformité réglementaire mise en place par Séché Environnement découle tout à la fois d'une veille réglementaire permanente, de la participation à des groupes de travail au niveau professionnel en vue de devancer les réglementations et d'audits réglementaires par des agents spécialement formés. D'un point de vue environnemental, le Groupe met en œuvre les contrôles nécessaires à la détection de toute pollution.</p> <p>Tous les sites de Séché Environnement bénéficient d'une surveillance organisée des impacts et effets de leurs rejets. Des études faunistiques et floristiques sont par ailleurs réalisées de façon régulière, soit lors de renouvellement ou d'extension, soit pour satisfaire les légitimes demandes des commissions locales d'information et de surveillance imposées ou créées à l'initiative du Groupe. Enfin, un dispositif de réduction des impacts lors d'événements accidentels a été mis en place dans le Groupe. Il comprend des organisations permettant de protéger le personnel, les populations et l'environnement lors d'accidents.</p> <p>Une centralisation du reporting des risques majeurs a été mise en place, impliquant le service juridique et à destination des principaux dirigeants du Groupe. Elle vise à assurer une connaissance la plus en amont possible des enjeux pour le Groupe et des actions émises ou à mettre en œuvre.</p> <p>Activités de contrôle interne</p> <p>Composantes indispensables de toute organisation de contrôle interne, les activités de contrôles sont tout à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prises en charge par les opérationnels dans leurs actions quotidiennes. Leur mode opératoire se doit de respecter les process et procédures définis pour leur fonction et s'inscrit dans le système de valeurs promu par le Groupe ; • assurées par la mise en place de différents reporting (financier ou non financier, qualitatif ou

Code GRI3	<p align="center">Profil et stratégie</p> <p align="center">Libellé GRI 3</p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center">Données Séché Environnement</p> 
--------------	---	--	--	--

			<p>quantitatif) dans le cadre desquels, les fonctions en charge de la centralisation des informations assurent une analyse critique des données.</p> <p>Ces dernières activités de contrôle sont adossées à l'organisation centralisée du Groupe et s'appuient sur quelques fonctions supports rattachées directement à la direction financière du Groupe : contrôle de gestion Groupe, consolidation, trésorerie, audit interne, informatique, juridique.</p> <p>Contrôle de gestion Groupe</p> <p>Le contrôle de gestion Groupe participe activement au processus budgétaire tout au long de l'année. En s'appuyant sur le réseau des contrôleurs de gestion des filiales, il garantit la remontée périodique des données du reporting et de leur fiabilité, et assure un suivi mensuel des résultats et des écarts par rapport au budget.</p> <p>Il assure la diffusion régulière et circonstanciée d'informations synthétiques à la direction générale et aux administrateurs. Par ailleurs, il travaille conjointement avec le service consolidation pour assurer la cohérence des données financières à chaque arrêté.</p> <p>Consolidation statutaire</p> <p>L'équipe dédiée à l'élaboration de la consolidation statutaire veille à diffuser une information financière fiable et respectueuse des réglementations en vigueur. Elle diffuse les instructions du Groupe en matière de principes comptables d'arrêté. Elle réalise une consolidation "en râteau". En privilégiant l'absence de palier de consolidation, elle s'assure de disposer des informations financières les plus précises possibles. Elle dispose également systématiquement des conclusions des audits réalisés par les Commissaires aux comptes des filiales. Elle assure également les retraitements de consolidation pure, sur la base des liasses remontées par les filiales au format IFRS : Depuis le passage aux nouvelles normes, celles-ci assurent directement les retraitements IFRS. Elle contrôle systématiquement la prise en compte par les filiales de ces retraitements afin de garantir une uniformité dans les traitements effectués et d'identifier les besoins de formation complémentaire. Enfin, toutes les opérations et retraitements complexes font l'objet, quant à leur comptabilisation, d'une revue par les Commissaires aux comptes du Groupe le plus en amont possible.</p> <p>Pilotage du contrôle interne</p> <p>Le Groupe entend développer, au travers d'une approche encore naissante d'audit interne, une démarche d'évaluation et d'amélioration de son processus de contrôle interne.</p> <p>L'audit interne organise aujourd'hui ses travaux en fonction des orientations que lui fixe la Direction générale: il coordonne sous le contrôle de la Direction générale l'élaboration et la mise à jour des procédures et principes comptables du Groupe et en assure la diffusion la plus large et la plus adaptée ; Il procède à la réalisation de missions ponctuelles diligentées par la Direction générale qui en définit les objectifs, en entend les recommandations et en oriente les plans d'actions ; Il s'attache à définir les moyens de mettre en place une démarche d'auto-évaluation dont l'objectif est la réalisation de</p>
--	--	--	--

Code GRI3	<p align="center">Profil et stratégie</p> <p align="center">Libellé GRI 3</p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center">Données Sèché Environnement</p> 
				<p>diagnostics réguliers sur la qualité des processus de contrôle interne en vigueur, la sensibilisation et la responsabilisation des responsables opérationnels sur les enjeux du contrôle interne.</p> <p><u>Information, communication et contrôle interne</u></p> <p>Dans un souci toujours permanent de fiabilisation et d'intégrité de l'information financière, le Groupe s'appuie sur des progiciels de gestion intégré (Entreprise Ressource Planning) déployés sur l'ensemble des filiales françaises en intégration globale, qu'il s'agisse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de la comptabilité générale et analytique des différentes filiales : le progiciel comptable du Groupe s'articule autour d'un plan comptable et une architecture analytique unique, dont la mise à jour est pilotée par les services comptables et contrôle de Gestion Groupe. Une équipe du service informatique est spécifiquement dédiée à cet outil et aux besoins des utilisateurs ; En terme de flux d'informations, il assure des schémas comptables communs et, en garantissant l'existence de contrôles automatiques pertinents, assurent la régularité de la comptabilisation des opérations. ▪ Du contrôle de gestion Groupe et de la consolidation statutaire : Le logiciel de consolidation et de reporting Groupe est unique et interfacé autant que possible avec le progiciel comptable ; ▪ De l'outil de gestion des ressources humaines : ce progiciel, dont l'utilisation est désormais uniformisé sur l'ensemble du périmètre français est également totalement interfacé avec le progiciel comptable. <p>D'une manière générale, l'ensemble de l'architecture informatique est gérée de façon centralisée : tout investissement informatique dans le Groupe fait l'objet d'une validation par la Direction informatique, qui assure, par son contrôle, une cohérence de l'architecture informatique, la sécurité, la disponibilité, la pérennité et l'intégrité des systèmes.</p> <p>Les informations produites issues de ces systèmes d'information, et contrôlées dans le cadre des différents reporting en vigueur, font l'objet d'une transmission à la Direction sous forme d'indicateurs synthétiques jugés pertinents par elle. La diffusion, en externe, de l'information financière est assurée par le service de communication financière, en étroite collaboration avec la Direction et notamment la Direction financière.</p> <p><u>Présentation des procédures de contrôle interne mises en place</u></p> <p>Procédures de contrôle interne destinées à contrôler les activités</p> <p>Les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et destinées à contrôler les activités visent à garantir que les actes de gestion et opérations de chaque société du Groupe ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini dans les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, et plus particulièrement par le Conseil d'administration.</p> <p>Elles portent sur les principaux cycles composant l'activité (procédure achats – procédures ventes (simple et offre globale) – procédure investissements – procédure de recouvrement – procédure de centralisation de trésorerie) et s'accompagnent de processus de suivi de l'activité : processus</p>

Code GRI3	<p align="center">Profil et stratégie</p> <p align="center">Libellé GRI 3</p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center">Données Séché Environnement</p> 
				<p>budgétaire, processus de reporting mensuel destiné à identifier les écarts et mettre en place les actions correctrices nécessaires.</p> <p>Elles font l'objet d'un travail particulier de mise à jour destiné à faire converger les pratiques du Groupe vers un cadre référent et prendre en compte la démarche d'uniformisation des systèmes d'information.</p> <p>Chaque procédure est visée par la Direction générale. Elle décrit les objectifs généraux qui lui sont assignés, son domaine d'application et son périmètre, détaille toutes les étapes de la procédure précise les modalités de surveillance de la procédure mise en place par le Groupe et la nécessité de l'implication de tous ;</p> <p>Elles peuvent être, le cas échéant, complétées par des notes techniques, précisant les recommandations du Groupe sur le traitement de certaines opérations spécifiques.</p> <p>Le processus budgétaire, qui implique chaque filiale, la Direction du Groupe et le contrôle de gestion Groupe en fonction support :</p> <ul style="list-style-type: none"> • permet la confrontation des objectifs que s'assigne chaque filiale avec les orientations stratégiques élaborées au plus haut niveau et un accord de chacun sur la façon de les décliner concrètement ; • garantit, par le biais d'au moins deux révisions annuelles, la prise en compte du déroulement effectif de l'activité, des orientations nouvelles précisées par la Direction et la déclinaison des mesures correctrices éventuelles. <p>Le processus de reporting mensuel, dont la fiabilité et la centralisation sont assurées par le contrôle de gestion Groupe, permet à la Direction du Groupe de disposer d'un suivi mensuel de l'activité et de la réalisation concrète des objectifs assignés.</p> <p>Procédures de contrôle interne garantissant la conformité aux lois et réglementation en vigueur – indicateurs de développement durable</p> <p>Dans le secteur d'intervention de prédilection du Groupe, il ne saurait être question "d'activité" et de "pérennité" sans un respect strict du cadre législatif et réglementaire qui définit les normes minimales et les bonnes pratiques en matière de collecte, de traitement des déchets, d'exploitation des sites d'incinération, de revalorisation et d'enfouissement. En effet, la plupart des sites d'exploitation du Groupe sont soumis à autorisation préfectorale d'exploiter et le respect de cette autorisation est une priorité absolue.</p> <p>Séché Environnement a depuis de nombreuses années fait état de sa maturité sur ces sujets sensibles, qui s'inscrit dans la démarche plus large qu'est sa politique de développement durable. Il compte renforcer encore ses actions dans ce domaine grâce à un suivi rigoureux de ses performances au-delà de toute imposition réglementaire.</p> <p>Cette démarche se traduit pour le périmètre France par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un processus de veille réglementaire permanente conduisant le Groupe à se fixer autant qu'il lui est possible un niveau d'exigence plus restrictif, tant sur les modalités d'acceptation et de traitement

Code GRI3	<p align="center">Profil et stratégie</p> <p align="center">Libellé GRI 3</p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center">Données Sèché Environnement</p> 
				<p>des déchets que sur la conception des différents sites et la préservation de ces derniers ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • une démarche de certification de ses installations de traitement de déchets (ISO 9001 version 2000 – 14001 – OHSAS 18001) qui a pour préalable la mise en place de procédure et modes opératoires visant à la maîtrise des activités susceptibles d'avoir une influence sur la sécurité et l'environnement ; • l'adoption d'une charte de développement durable en sus des chartes environnementales, sécurité et qualité existantes dans le Groupe, largement diffusée auprès des acteurs de l'entreprise et du Groupe ; • l'élaboration et la diffusion à l'ensemble des agents du Groupe de codes de comportement et d'actions explicitant les exigences contenues dans les 7 engagements du Groupe ; <p>De la même façon la Société s'attache à fournir à l'ensemble des parties prenantes du Groupe des informations comparatives, d'une année sur l'autre, sur l'ensemble des paramètres fondamentaux liés à sa politique de développement durable.</p> <p>Procédures de contrôle interne destinées à assurer la fiabilité des informations financières et leur conformité aux lois et réglementation en vigueur</p> <p>L'organisation mise en place vise à garantir une information financière fiable et conforme aux principes comptables généraux et aux référentiels et méthodes adoptés par le Groupe qui s'inscrivent eux-mêmes dans le cadre réglementaire français. Par ailleurs elle vise à garantir le respect des obligations de la fonction financière et comptable en matière d'informations des acteurs de l'entreprise ainsi que de l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, investisseurs, administration ...).</p> <p>Le rôle de la fonction financière, dans cette organisation est primordial. Elle assure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la cohérence et l'intégrité du système d'information, vers lequel elle demande au service informatique Groupe la migration de toutes les filiales françaises ; • la diffusion des procédures propres aux processus financiers, et garantit leur correcte mise en œuvre. Pour cela, elle émet à chaque arrêté une note d'instructions de clôture et de principes comptables prévalant à l'établissement des comptes de toutes les filiales. Ces notes sont actualisées et mise à jour régulièrement pour tenir compte de l'expérience des arrêts précédents. Par ailleurs, lors des arrêts semestriels et annuels, l'intervention des Commissaires aux comptes dans chacune des filiales fait l'objet de conclusions systématiquement transmises aux Commissaires aux comptes du Groupe et au service consolidation. Un suivi des remarques émises est mis en place, pour analyse, mesure des enjeux au niveau du Groupe et mise en place d'actions correctrices ; • la formation et l'information régulière des équipes comptables, aux fins d'assurer un niveau de compétence minimum tout en permettant un partage des bonnes pratiques dans le Groupe ; • la mise à jour et l'analyse de la pérennité de l'outil de consolidation et son interface avec le système d'information comptable et de reporting du Groupe. Les principaux paramétrages sont assurés par

Code GRI3	<p align="center">Profil et stratégie</p> <p align="center">Libellé GRI 3</p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center">Données Séché Environnement</p> 
				<p>l'équipe consolidation avec l'appui du prestataire, et la diffusion des modifications apportées s'effectue directement en central ou par le biais de mises à jour envoyées directement aux filiales. La formation de tout nouvel utilisateur dans le Groupe est assurée par les équipes de consolidation Groupe ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • un lien permanent entre les équipes de consolidation statutaire et de contrôle de gestion groupe, afin de permettre la production le plus en amont possible de données prévisionnelles consolidées. Ce reporting mensuel fait l'objet d'un contrôle régulier par rapport aux données réelles issues du processus de consolidation ; • le traitement des opérations significatives du Groupe (acquisition, cession, restructuration) ayant un impact sur les informations financières produites par le Groupe ; • la communication des informations comptables et financières à destination des organes de direction et d'administration ; • l'intégrité du processus de remontée et de validation des informations figurant dans le document de référence, le respect de la réglementation AMF ainsi que la qualité de la relation avec les services comptables de l'AMF ; • le contrôle des données diffusées dans le cadre de la communication financière du Groupe.
4.10	Processus d'évaluation de la performance propre du conseil d'administration (ou assimilé), notamment du point de vue économique, environnemental et social		39	<p>Le rôle du Conseil d'administration ainsi que son fonctionnement ne sont à ce jour pas formalisés dans un règlement intérieur. Par ailleurs, le Conseil d'administration n'a à ce jour pas procédé à l'examen de son mode de fonctionnement</p>
4.11	Explications sur la position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution et sur ses actions en la matière			<p>L'application du principe de précaution dans le métier du traitement des déchets s'analyse principalement par les mesures à prendre pour limiter les risques d'exposition du personnel en contact des déchets.</p> <p>Il est par conséquent indispensable d'avoir un suivi précis de l'exposition des salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ potentielle (à partir des mesures dans l'air) : ce que l'opérateur pourrait respirer s'il ne portait pas de protection respiratoire ; ▪ réelle grâce aux mesures (biomonitoring) dans différents liquides biologiques (sang, urines...) : ce qui est susceptible de pénétrer réellement dans l'organisme par les trois voies d'exposition possibles (respiratoire, contact avec la peau ou les muqueuses, et ingestion). <p>Ces critères objectifs, tant pour les situations individuelles que collectives, constituent des outils opérationnels en vue d'améliorer les situations de travail par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'adaptation et l'accroissement d'efficacité des mesures de prévention dans l'organisation du travail, ▪ l'adaptation des équipements de protection individuelle, pour aboutir à l'absence d'impact sur la santé des travailleurs. <p>L'information et la formation délivrées aux salariés concernant les risques spécifiques, s'il y en a, permettent une meilleure compréhension et adhésion du salarié qui se trouve fortement impliqué dans la mise en œuvre des mesures de prévention.</p>

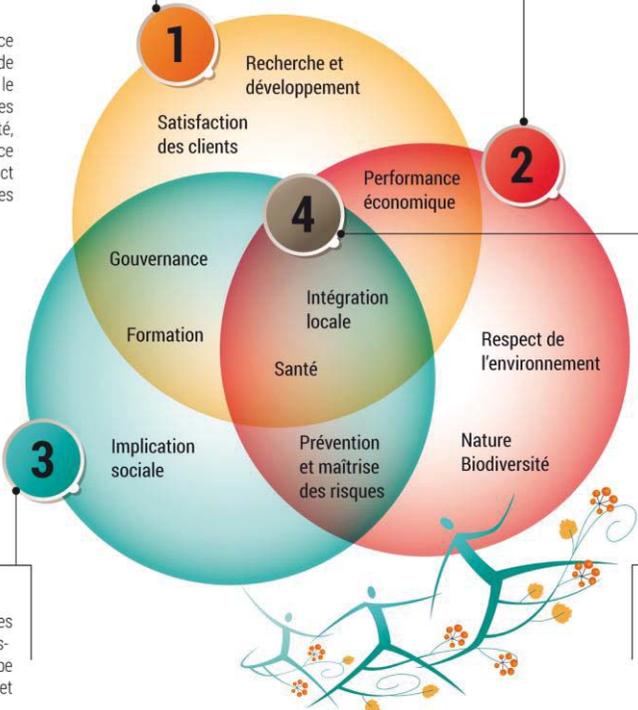
Code GRI3	<p align="center">Profil et stratégie</p> <p align="center">Libellé GRI 3</p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center">Données Séché Environnement</p> 
4.12	Chartes, principes et autres initiatives, d'origine extérieure en matière économique, environnementale et sociale, auxquels l'organisation a souscrit ou donné son aval			<p>Outre son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies en 2003, le Groupe adhère et a signé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les engagements de progrès de l'Union des Industries Chimique (UIC) ▪ la charte du Comité 21
4.13	Affiliation à des associations (associations professionnelles) ou adhésion à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts			<p>Séché Environnement adhère ou participe entre autres à :</p> <p>Organisations professionnelles (liste non exhaustive)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement) ▪ FEAD (Fédération Européenne des Activités du Déchet) ▪ EURITS (European Union for Responsible Incineration and Treatment of Special Waste) ▪ CEWEP (idem pour l'incinération) ▪ SYPRED (Syndicat professionnel pour le Recyclage et l'Elimination des Déchets Industriels) ▪ UIC (Union des Industries Chimiques) ▪ GEIDE (Groupement d'Expertise et d'Intervention Déchets) post-catastrophes ▪ 2ACR (Alliance Chimie Recyclage) <p>Groupes de réflexion</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité 21 ▪ Association Orée ▪ Entreprises pour l'Environnement (EpE) ▪ MiddleNext <p>Organisations scientifiques ou de protection de la nature</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Association RECORD (réseau Coopératif sur les déchets) ▪ Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) ▪ Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) ▪ Muséum national d'Histoire Naturelle (MNHN) <p>Forces de proposition et organismes de normalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ MEDEF ▪ AFNOR ▪ Groupes de travail des différents ministères en particulier dans le cadre des Grenelle de l'Environnement et de la Mer, COSEI (Conseil d'orientation stratégique des éco industries) ...

Code GRI3	<p align="center">Profil et stratégie</p> <p align="center">Libellé GRI 3</p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center">Données Séché Environnement</p> 
4.14	Liste des groupes de parties prenantes inclus par l'organisation			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Salariés ▪ Riverains (voisins) ▪ Pouvoirs publics ▪ Clients ▪ Communauté financière ▪ Assureurs ▪ ONG & associations ▪ Parties prenantes silencieuses (nature)
4.15	Base d'identification et sélection des parties prenantes avec lesquelles il faut dialoguer			<p>Séché Environnement s'attache à l'écoute et au dialogue avec elles dans une optique d'acquisition mutuelle de connaissance des préoccupations de chacun dans le but notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la confiance et le dialogue ; ▪ Aider les parties intéressées à comprendre les engagements, les politiques et les performances du Groupe ; ▪ Améliorer le fonctionnement du Groupe grâce à leurs commentaires ou suggestions ; ▪ Développer une culture d'entreprise largement partagée ; ▪ Accroître le soutien économique et la confiance des actionnaires.
4.16	Démarche de ce dialogue, et notamment fréquence par type et par groupe de parties prenantes	Voir page suivante		

Code GRI3	<p align="center">Profil et stratégie</p> <p align="center">Libellé GRI 3</p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center">Données Séché Environnement</p> 
-----------	---	--	--	--

Le développement économique

- Assurer la pérennité du Groupe par une croissance maîtrisée et rentable à long terme ;
- Fournir à ses clients un service global de prise en charge et de traitement de leurs déchets, dans le respect de l'ensemble des normes réglementaires, avec une sécurité, une traçabilité et une transparence qui s'expriment dans le respect quotidien des hommes et de ses milieux.



La préservation des parties prenantes silencieuses

- Contribuer à la sauvegarde de la biodiversité et des milieux naturels, en prenant part à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et en oeuvrant à la préservation des ressources naturelles, en particulier par des actions de valorisation énergétique des déchets ;
- Préserver les milieux biologiques, hydro géologiques et physiques dans lesquels s'exerce l'activité du Groupe.

Les attentes sociales

- Favoriser, dans le respect des diversités, l'épanouissement professionnel des collaborateurs du Groupe par une politique de recrutement et de formation adaptée ;
- Veiller à leurs conditions de sécurité et de santé à leurs postes de travail, par un management particulièrement ciblé.

La symbiose sociétale

- Établir des relations de confiance avec l'ensemble du tissu économique et social en contact des sites en agissant avec transparence ;
- Se positionner parmi les acteurs du développement économique et social des zones d'implantation.

Code GRI3	Profil et stratégie Libellé GRI 3 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Séché Environnement 
--------------	---	--	--	---

				Parties prenantes	Exigences & requêtes	Influences & modes de pression	Réponses & engagement de Séché Environnement
4.17	Questions et préoccupations clés soulevées via le dialogue avec les parties prenantes et manière dont l'organisation y a répondu, notamment lors de l'établissement de son rapport	6.2		Salariés	<ul style="list-style-type: none"> - sécurité environnementale pour les sites et les personnes - informations sur les activités de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - premier vecteur de communication de l'entreprise, et donc de sa réputation - possibilité de quitter l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - formation et sensibilisation : conférences pour accompagner la publication des rapports de RSE, développement d'un logiciel informatique afin de calculer l'empreinte écologique de chaque salarié et explication personnalisée du calcul - organisation de visites de sites : les salariés expliquent par eux-mêmes leur métier et les actions environnementales de l'entreprise (aux riverains, aux élus, aux écoles, aux acteurs financiers...) - engagement de la direction : charte développement durable, code de comportement et d'action, charte QSSE - tenues de travail en coton équitable
				Riverains (voisins)	<ul style="list-style-type: none"> - respect de la biodiversité locale et du paysage autour des 	<ul style="list-style-type: none"> - les agrandissements des sites sont soumis à «enquêtes publiques», notamment auprès des 	<ul style="list-style-type: none"> - « monsieur ou madame voisinage » sur chaque site : contact permanent avec les

Code GRI3	<p>Profil et stratégie</p> <p>Libellé GRI 3</p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p>Données Sèché Environnement</p> 			
				<p>sites</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtrise du bruit et respect de la qualité de l'air - informations sur les activités du groupe (syndrome NIMBY « <i>Not In My Back yard</i> » : il faut traiter les déchets, mais pas près de chez nous) 		<p>riverains</p>	<ul style="list-style-type: none"> riverains pour connaître leurs réflexions et requêtes - dialogue avec les riverains pour aménagement paysagé du site -actions de protection de la biodiversité et du paysage - organisation de visites de sites - partenariat avec des manifestations locales : tenues en coton équitable pour les organisateurs du festival lyonnais « Les nuits de Fourvière » par exemple
				<p>Pouvoirs publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - respect des réglementations sur la gestion et le traitement des déchets. - informations sur les activités du Groupe 		<ul style="list-style-type: none"> - autorisation d'agrandir les sites ou décision de fermetures (pour les sites qui ne seraient pas conformes) - vote de réglementations plus strictes 	<ul style="list-style-type: none"> - conformité aux réglementations en vigueur - « standards propres » du Groupe plus exigeants que les réglementations : innovation dans le traitement des déchets dès la création de l'entreprise (valorisation et récupération du biogaz et du méthane avant que cela ne devienne obligatoire par exemple)

Code GRI3	Profil et stratégie Libellé GRI 3 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sèché Environnement 
--------------	---	--	--	---

						<ul style="list-style-type: none"> - participation aux travaux du Grenelle de l'environnement, de la Mer - organisation de visites de sites 	
				Clients	<ul style="list-style-type: none"> - traçabilité - informations sur les activités du Groupe 	<ul style="list-style-type: none"> - remise en cause des contrats 	<ul style="list-style-type: none"> - conformité aux réglementations en vigueur - organisation de visites de sites
				Communauté financière	<ul style="list-style-type: none"> - rentabilité - respect des réglementations - anticipation et maîtrise des risques environnementaux et de leurs impacts financiers - informations sur les activités du Groupe 	<ul style="list-style-type: none"> - analyse, notation de l'éthique et de la responsabilité - Caisse des Dépôts : 20 % du capital du Groupe – 14 % des droits de vote - investissements de fonds ISR 	<ul style="list-style-type: none"> - performance économique - conformité aux réglementations en vigueur - certifications : ISO 9001 et 14001, OHSAS 18001 - organisation de visites de sites, roadshows, ... - analyses ISR
				Assureurs	<ul style="list-style-type: none"> - respect des réglementations - anticipation et maîtrise des risques, en particulier environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> - montant de la prime d'assurance 	<ul style="list-style-type: none"> - conformité aux réglementations - innovation dès la création de l'entreprise : géomembranes superposées et drains pour une meilleure étanchéité des sites et un moindre risque de pollution

Code GRI3	<p align="center">Profil et stratégie</p> <p align="center">Libellé GRI 3</p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center">Données Sèché Environnement</p> 			
--------------	---	--	--	--	--	--	--

				<p align="center">ONG & associations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - respect de la biodiversité, de l'air, des sols - respect des réglementations en vigueur - engagement et actions au-delà des réglementations 	<ul style="list-style-type: none"> - alerte des médias et de l'opinion publique - prise de parole dans les enquêtes publiques pour agrandissement des sites 	<ul style="list-style-type: none"> - investissements dans la prévention des pollutions et les mesures et contrôles des sites - organisation d'audits de sites - adhésion au Global Compact de l'ONU - adhésion au programme STOC EPS (suivi temporel des oiseaux) dirigé par le Muséum National d'Histoire Naturelle pour préserver l'abondance des oiseaux communs autour des sites - adhésion à des organisations scientifiques (Ligue de Protection de Oiseaux), professionnelles (Fédération nationale des activités de dépollution et de l'environnement) et associations de réflexion (Entreprises pour l'Environnement) par exemple. - présence d'un écologue dans chaque groupe de travail de l'entreprise.
--	--	--	--	---	---	---	---

Code GRI3	<p>Profil et stratégie</p> <p>Libellé GRI 3</p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sèché Environnement			
				<p>Parties prenantes silencieuses (nature)</p>	<p>- activité économique dans le respect et la protection de l'environnement</p>	<p>- dégradation ou disparition : danger pour la santé et la survie de l'Homme</p>	<p>Inclusion des activités dans les milieux naturels par - système interne de mesure de la biodiversité initiale avant tout chantier pour préservation de la nature pendant le chantier et garantir la remise en état à la fin des travaux</p> <p>- préservation des milieux aquatiques : recyclage des eaux, contrôles sur le rejet des eaux</p>



ENVIRONNEMENT

Code GRI3 & Attestation Véritas des données	Environnement Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Questions centrales Domaines d'action ISO 26000	Localisation dans rapport RSE (n° de page)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sécché Environnement Libellé de l'indicateur ou commentaires 	Unités	Valeurs 2011	Valeurs 2012
---	---	--------------------------------------	---	--	--	--	--------	--------------	--------------

Volet : Matières

La consommation totale du Groupe dans les principales matières utilisées dans les procédés s'élève à 138 kt dont 67,4% issues de recyclage interne. Ramenées à la tonne de déchets traités, les activités les plus consommatrices de matière sont dans l'ordre, la stabilisation, puis les traitements (physico-chimique et incinération).

La valorisation matière des déchets réceptionnés est privilégiée dans la mesure de la faisabilité technique, de l'existence d'un marché pour la matière première secondaire et de la viabilité économique de la chaîne de recyclage.

	Consommation de matières en poids ou en volume	8	6.5 6.5.4	66	117	Les consommations de matières premières sont fonction de la nature des déchets à traiter (réactifs) ou des travaux à réaliser (alvéoles de stockage en construction)	kt	85	138
	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées	8/9	6.5 6.5.4	66	117	Le recyclage est interne au Groupe, des déchets triés et traités pouvant constituer des matières premières pour sa propre activité	%	Non renseigné	67,4

Volet : Energie

Le Groupe dépasse son autosuffisance énergétique de plus de 221 %. Les variations à la tonne traitée résultent du mix déchets traités (proportions selon les techniques de traitement, stockage ou incinération). Cette performance est atteinte grâce à :

- Une bonne valorisation de l'énergie contenue dans les déchets (vapeur et électricité pour les sites d'incinération, biogaz méthane pour l'activité de stockage) ;
- Une maîtrise des consommations énergétiques pour les besoins industriels.

	Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire	8	6.5 6.5.4	68	120	Se rapporter aux valeurs	GWh/an	301,7	295,7
EN4	Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire	8	6.5 6.5.4			Indicateur non renseigné	Néant	Non renseigné	Non renseigné
EN5	Energie économisée grâce à l'efficacité énergétique	8/9	6.5 6.5.4			Travaux en cours au titre de l'ISO 50 001 sur les sites d'incinération principalement. Voir complément en EN16	Néant	Non renseigné	En cours
	Initiatives pour fournir des produits et des services reposant sur des sources d'énergie renouvelables ou à rendement amélioré ; réductions des besoins énergétiques obtenues suite à ces initiatives		6.5 6.5.4	68	120	Production d'énergie électrique et thermique à partir de la valorisation des déchets par voie thermique (Salaise, Rouen, Pau, Strasbourg) et par valorisation du biogaz (Calais, Changé, Montech, Le Vigeant)	GWh/an	644,4	659,2
EN7	Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues	8/9	6.5 6.5.4			Indicateur non renseigné	Néant	Non renseigné	Non renseigné

Code GRI3 & Attestation Véritas des données	Environnement Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Questions centrales Domaines d'action ISO 26000	Localisation dans rapport RSE (n° de page)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sèché Environnement Libellé de l'indicateur ou commentaires 	Unités	Valeurs 2011	Valeurs 2012
---	---	--------------------------------------	---	--	--	---	--------	--------------	--------------

Volet : Eau

Outre les eaux sanitaires et de nettoyage, certaines techniques de traitement consomment des quantités significatives d'eau. C'est le cas notamment des systèmes d'épuration associés aux traitements humides des gaz issus de l'incinération, et la stabilisation des déchets ultimes avant stockage. D'importants programmes d'économies et de recyclage ont été mis en œuvre ces dernières années, conduisant à une diminution constante des volumes prélevés.

L'eau provient soit de retenues d'eau, soit de pompages dans des puits, soit de réseaux d'adduction. Des actions de valorisation ont été lancées sur certains sites, comme le recyclage des eaux de pluie ou l'utilisation des lixiviats du stockage en classe 2 comme eaux de process en particulier dans la stabilisation de déchets à admettre en classe 1.

Le prélèvement dans les nappes phréatiques n'est pas significatif par rapport aux réserves que représentent ces dernières et ne risque aucunement de provoquer une baisse de leur niveau. Les principaux prélèvements sont effectués à Saint-Vulbas (01) et à Salaise (38) dans les importantes nappes alimentées par les eaux des Alpes.

En l'absence d'eau industrielle, prélever dans une nappe dans ces conditions est de moindre impact environnemental que l'utilisation d'une eau de réseau qui a donné lieu au préalable à des traitements destinés à lui donner sa potabilité, non nécessaire pour les usages industriels.

	Volume total d'eau prélevé, par source	8	6.5 6.5.4	73	116	Consommation totale d'eau dont prélèvement en nappe phréatique	Milliers m ³	4418 3883	4290 3785
EN9	Sources d'approvisionnement en eau significativement touchées par les prélèvements	8	6.5 6.5.4	73		Les nappes phréatiques où sont effectués les prélèvements d'eau sont de grande ampleur et se reconstituent annuellement (Alpes)	Néant	Néant	Néant
EN10	Pourcentage en volume total d'eau recyclée et réutilisée	8/9	6.5 6.5.4			Seules les eaux recyclées en process sont comptabilisées à l'exclusion de celles utilisées en 2 nd usage pour de l'arrosage, du lavage de camions ou du nettoyage de voirie	Milliers m ³ dont incinération stockage	173 90 83	153 71 82

Volet : Biodiversité

Les activités de stockage qui représentent environ les trois quarts des surfaces utilisées sont localisées dans des espaces agricoles à faible densité de population, les autres techniques sont mises en œuvre essentiellement dans des zones ou parcs industriels équipés à cet effet, en périphérie lointaine de villes.

Les aires de travail des sites industriels sont recouvertes d'un revêtement étanche et les écoulements d'eaux potentiellement polluées sont gérés à partir de réseaux d'égouts séparatifs. Ces eaux font l'objet de traitement et de contrôles avant rejet dans le milieu naturel (pas d'effets d'eutrophisation, d'acidification ou de rejet toxique).

Dans le cas des centres de stockage de déchets ultimes créés par Sèché Environnement, les précautions prises pour rendre les aires de stockage étanches vont au-delà de la réglementation. Le substrat est composé d'une couche d'argile de 5 mètres d'épaisseur, avec un taux de pénétration de l'humidité de 10⁻⁹ m/s. Cette couche fait l'objet d'un décaissement préalable avant remise en place et compactage pour s'assurer de l'homogénéité de l'étanchéité. Deux géomembranes séparées par un réseau de drains gravitaires complètent le dispositif et permettent un contrôle permanent de l'étanchéité et évitent d'éventuelles accumulations de lixiviats avant que ceux-ci n'entrent en contact avec la couche protectrice d'argile.

Une méthodologie de contrôle du bon fonctionnement de ces dispositifs préventifs et des mesures de non-contamination des sols s'effectue à travers de contrôles systématiques par piézomètres d'une éventuelle contamination de la nappe phréatique.

Code GRI3 & Attestation Véritas des données	Environnement Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Questions centrales Domaines d'action ISO 26000	Localisation dans rapport RSE (n° de page)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sécché Environnement Libellé de l'indicateur ou commentaires 	Unités	Valeurs 2011	Valeurs 2012
EN11 	Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés dans ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées	8	6.5 6.5.6	74	118	Surfaces utilisées (en ha) – aucune en zone protégée Incinération Physico-chimique Stabilisation et stockage Valorisation chimique Tri, valorisation, transports Total en ha	ha	33,1 12,0 260,0 5,8 22,3 333,2	33,1 12,0 260,0 5,8 22,3 333,2
<p>Le « rapport de Rio » propose des orientations au niveau planétaire et recommande aux Etats de décliner les mesures à prendre par les différents acteurs de la société jusqu'au niveau local, puis il précise deux orientations qui sont la préservation de la biodiversité, et l'utilisation durable des ressources biologiques.</p> <p>Les engagements de Sécché Environnement pour la préservation du vivant sur le site de Sécché éco-industries à Changé (53), ont vu le jour en 1993 dès la création du parc d'activité déchets, soit l'année suivant la conférence de Rio de 1992. Depuis, cette démarche a été étendue aux autres sites du Groupe. Il ne s'agit pas d'une exploitation directe des ressources faunistiques et floristiques, cependant l'activité majeure de création des sites de stockage risquait d'avoir un impact direct sur des milieux naturels écologiquement riches et sensibles, colonisés par différentes espèces qu'elles soient protégées ou non.</p> <p>Le rôle clé du naturaliste des sites, s'est affirmé au fil des ans en tant qu'avocat des parties prenantes silencieuses du site : les végétaux, les espèces animales, les écosystèmes locaux. Interface permanente entre la biodiversité et les industriels, il a contribué opérationnellement à la construction progressive d'une culture aujourd'hui largement partagée d'ouverture au milieu et d'écoute, considérées comme une condition essentielle de la pérennité de l'entreprise dans son univers d'origine.</p> <p>Les installations de stockage ont fait l'objet d'inventaires de la faune et de la flore qui ont permis la mise en évidence des zones écologiques d'intérêt patrimonial local, avec la présence d'espèces protégées, d'intérêt européen. Sécché Environnement a pris en conséquence la décision de préserver ces zones situées au cœur même du parc d'activité déchets.</p> <p>Les zones de stockage font l'objet d'une réhabilitation dès leur exploitation, au moyen de végétaux locaux répertoriés lors des différents inventaires afin d'obtenir la meilleure symbiose possible avec la faune locale. Le choix des végétaux et le mode de plantation, la création de nouvelles haies bocagères et autres boisements participent au développement naturel des lieux. Par ailleurs, le choix approprié des végétaux et leur mise en œuvre ont permis le classement de ces zones en refuge pour les oiseaux par adhésion à la Ligue de la protection des oiseaux (LPO).</p> <p>Ainsi l'identification, et l'analyse de la valeur d'un milieu par l'expertise de sa biodiversité, permettent de concilier au plus près la gestion des espaces dits naturels avec ceux à usage industriel. Soucieux de rigueur dans sa démarche, et d'ouverture vers la société civile, Sécché Environnement appuie depuis quelques années son analyse sur une collaboration scientifique avec le Muséum National d'Histoire Naturelle en particulier dans le cadre du programme STOC-EPS (Suivi Temporel des Oiseaux Communs).</p> <p>Il développe de nombreuses actions de sensibilisation à destination du public, entre autres par l'organisation de visites de ses sites. Aussi le Groupe s'est engagé aux côtés du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) par un acte de mécénat pour contribuer à la réussite de ce programme destiné au plus grand nombre, de découverte et d'apprentissage de la nature au Jardin des Plantes, en soutenant la rénovation des Serres historiques du Jardin des Plantes.</p>									
EN12	Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées	8	6.5 6.5.6	54-63	123-125	Voir politique ci-dessus des inventaires détaillés sont fournis dans le paragraphe Biodiversité de la partie « Performance » du Rapport responsabilité Sociétale 2012	Néant	Non renseigné	Non renseigné

Code GRI3 & Attestation Véritas des données	Environnement Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Questions centrales Domaines d'action ISO 26000	Localisation dans rapport RSE (n° de page)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sécché Environnement Libellé de l'indicateur ou commentaires 	Unités	Valeurs 2011	Valeurs 2012
---	---	--------------------------------------	---	--	--	--	--------	--------------	--------------

EN13	Habitats protégés ou restaurés	8	6.5 6.5.6	74	124	Sur chacun des sites de stockage du Groupe (les seuls à avoir des surfaces significatives dépassant les 10 ha) des Zones Environnementales Sensibles (ZES) ont été définies et protégées	% surface ZES / total	Changé : 11% Montech : 16% Le Vigean : 19%	Changé : 11% Montech : 16% Le Vigean : 19%
EN14	Stratégies, actions en cours et plans futurs de gestion des impacts sur la biodiversité	8	6.5 6.5.6	54-63	124	Plans d'aménagement paysagers définis pour les sites de stockage, et mise en valeur de patrimoine naturel comme la vallée de la Morinière à Changé Mise en place de nouveaux indicateurs (chiroptères ...)	Néant	Non renseigné	Non renseigné
EN15	Nombre d'espèces menacées figurant sur la Liste rouge mondiale de l'UICN et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par des activités, par niveau de risque d'extinction	8	6.5 6.5.6	54-63	124	Les inventaires annuels depuis 16 ans par les équipes naturalistes et les associations de protection de la nature permettent le suivi de l'évolution des espèces d'oiseaux, d'amphibiens, d'odonates ...	Néant	Néant	Néant

Volet : Emissions, effluents et déchets

L'effet de serre est un phénomène naturel lié à l'absorption des rayonnements infra rouge (IR) de grande longueur d'onde renvoyés depuis la surface terrestre par des composés présents dans l'atmosphère : gaz carbonique (CO₂), méthane (CH₄), hydrocarbures fluorés (HF) ou perfluorés (PFC), hexafluorure de soufre (SF₆).

Les émissions de gaz à effet de serre du secteur des déchets ont essentiellement deux origines : le méthane, composant principal du biogaz résultant des processus de fermentation anaérobie dans les centres de stockage, et le CO₂ provenant de l'incinération de déchets (d'origine pétrochimique pour une grande part). A ce titre, les actions de valorisation énergétique de déchets impactent positivement la politique de limitation des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi le bilan global en termes d'émission de gaz à effet de serre doit-il s'analyser déduction faite des énergies fossiles substituées. La part du secteur des déchets dans les émissions de gaz à effet de serre de la France est relativement faible : environ 3 %, dont les origines sont à 76 % liées au stockage et à 17 % à l'incinération, les eaux usées constituant le solde. La baisse de 8,5 % sur une quinzaine d'années est le fruit à la fois :

- Du captage plus important des gaz de centres de stockage (rendu obligatoire avec au minimum brûlage à la torchère) et de leur valorisation ;
- De l'équipement des incinérateurs pour la récupération d'énergie.

Le captage du méthane sur les sites de stockage est le principal levier de réduction pour réduire les émissions des produits déjà stockés. A ce titre, tous les sites de Sécché Environnement ont un dispositif de captage puis de valorisation du CH₄ produit sous forme d'électricité verte, mais aussi calorifique (chauffage, vapeur pour l'hygiénisation des déchets d'activités de soins, production d'eau chaude pour la station de lavage des camions et également à la disposition d'une coopérative agricole voisine pour la déshydratation de foin).

Une autre part des déchets organiques traités par Sécché Environnement, qui ne peut être valorisée en tant que matière première secondaire (pour diverses raisons de forme physique ou d'état chimique par exemple), recèle encore une part valorisable : son pouvoir calorifique. Lors de l'incinération en continu de tels déchets, ceux-ci brûlent par eux-mêmes dans les fours sans apport extérieur d'énergie fossile, comme le gaz ou un dérivé pétrolier. La chaleur produite par cette combustion est récupérée dans une chaudière sous forme de vapeur d'eau qui, à son tour, actionne un ensemble turbo-alternateur pour produire de l'électricité. La valorisation énergétique s'effectue à ces deux niveaux (vapeur et électricité) et ne subsisteront pour stockage, que des résidus ultimes à la quantité limitée et à la toxicité contrôlée (imbrûlés et mâchefers). En ce qui concerne l'incinération, le CO₂ émis est pour l'essentiel fatal car il provient de la teneur en carbone des déchets.

Quant aux émissions liées aux activités de transports, elles comportent les transports « amont » (des déchets et des approvisionnements) et « aval » (résidus ultimes et matières triées) qu'ils soient effectués par des moyens propres au Groupe ou par voie de sous-traitance.

Code GRI3 & Attestation Véritas des données	Environnement Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Questions centrales Domaines d'action ISO 26000	Localisation dans rapport RSE (n° de page)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sécché Environnement Libellé de l'indicateur ou commentaires 	Unités	Valeurs 2011	Valeurs 2012
EN16	Emissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre	8	6.5 6.5.5	71	122	Comme cela était prévu dans l'article 75 de la loi Grenelle II, en 2012, Sécché Environnement a procédé au bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (BEGES), sur les activités de 2011 Emissions pour scopes 1+2 – carbone fossile Emissions pour scopes 1+2 – carbone biogénique Emissions directes GES Total	kt eqCO ₂	682,0 325,6 1007,6	611,5 295,3 906,8
EN17	Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre	8	6.5 6.5.5	71	122	Emissions indirectes GES Total	kt eqCO ₂	Non applicable dans le cadre du BEGES	Non applicable dans le cadre du BEGES
<p>Le Groupe calcule ses gaz à effet de serre émis, selon les principes du Registre des émissions de gaz à effet de Serre (REGES) édité fin 2005 par l'AERES (Association des entreprises pour la réduction des effets de serre) et EpE (Entreprises pour l'environnement). Ce protocole, spécifiquement adapté aux activités de déchets, est compatible avec les meilleures normes internationales comme le GHG Protocol établi sous l'égide du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD).</p> <p>Le scénario de référence français pour mesurer les GES évités est conservateur car il est lié à la production d'électricité par l'énergie dominante en France (nucléaire avec 1 MWh = 70 kg de CO₂) par rapport aux pays de l'annexe 1 du Green House Gas Protocol (429 kg) et surtout nord-américain (580 kg) Les gaz abattus sont le fruit du traitement de gaz tels que les CFC, les Halons, le SF₆ ... à très fort pouvoir de réchauffement climatique.</p>									
EN 18 	Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues	9	6.5 6.5.5	71	122/123	GES évités par production d'énergie pour les scopes 1+2 Total référence France GES abattus par le traitement de gaz industriels	kt eqCO ₂	86,0 8 061	79,8 7724

Code GRI3 & Attestation Véritas des données	Environnement Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Questions centrales Domaines d'action ISO 26000	Localisation dans rapport RSE (n° de page)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sécché Environnement Libellé de l'indicateur ou commentaires 	Unités	Valeurs 2011	Valeurs 2012
---	---	--------------------------------------	---	--	--	--	--------	--------------	--------------

- Les substances concourant à l'acidification de l'atmosphère (communément décrite par des « pluies acides ») sont principalement pour les activités du Groupe, le dioxyde de soufre (SO₂), l'acide chlorhydrique (HCl), les oxydes d'azote (NO_x).
- L'eutrophisation est quant à elle une perturbation de l'équilibre biologique des sols et des eaux due à un excès d'azote, notamment d'origine atmosphérique. Les substances concernées sont les NO_x et le NH₃ (ce dernier peu pertinent dans les métiers du Groupe).
- La pollution photochimique se compose d'un ensemble de phénomènes complexes qui conduisent à la formation d'ozone et d'autres composés oxydants. Parmi les sources de ces substances figurent les composés organiques volatils (COV) qui se retrouvent principalement pour le Groupe dans les activités de régénération de solvants et d'incinération. Ces mesures étant récentes et d'une réalisation délicate, les périmètres de mesure sont étendus d'année en année.
- Les polluants organiques persistants (POP) potentiellement significatifs dans l'industrie du traitement de déchets sont les dioxines et furanes. Entre 2002 et 2012, les rejets sont passés de 2 grammes à 0,092 grammes par an.

L'exploitation des usines d'incinération s'accompagne du rejet d'effluents gazeux et de poussières dont l'épuration fait l'objet de contrôles très précis. Sont en particulier analysés l'acide chlorhydrique (HCl), le dioxyde de soufre (SO₂), le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde d'azote (NO₂).

Les autres techniques de traitement, dont le stockage de classe 2, ont également leurs rejets atmosphériques, pour l'essentiel canalisés. Les quantités captées de biogaz excédant à certaines périodes de l'année les besoins ou possibilités de valorisation énergétique in situ, le solde est brûlé à la torchère comme le prévoit la réglementation.

EN19 	Emissions de substances appauvrissant la couche d'ozone	8	6.5 6.5.3	72	118	Composés organiques volatils COV	t	Non renseigné	Non renseigné
EN20 	Emissions de NO _x , SO _x et autres émissions significatives dans l'air, par type et par poids	8	6.5 6.5.3	72	118	Oxyde d'azote NO ₂ Dioxyde de soufre SO ₂ Acide chlorhydrique HCl Poussières Dioxines et furanes	t NO ₂ t SO ₂ t Cl t grammes	517 418 6,6 9,9 0,082	546 339 6,1 13,9 0,092

Une partie des rejets d'eau se fait sous forme de vapeur d'eau dans les processus thermiques. Les autres rejets (sous forme liquide) des différentes installations du Groupe sont réalisés après épuration et contrôle précis des différentes substances chimiques contenues. Les paramètres pris en compte sont par exemple les métaux lourds (indice METOX), la demande chimique en oxygène (DCO), les matières en suspension (MES).

Il va de soi, que du fait de son activité et de son organisation, Sécché Environnement ne pratique aucun rejet volontaire de produits chimiques, huiles et carburants dans le milieu naturel.

Les principales sources d'émissions après traitement dans le milieu aquatique sont :

- l'activité stockage qui produit des lixiviats épurés (partiellement réutilisé en stabilisation) ;
- les ateliers de traitement physico-chimique ;
- les unités de traitement humide des gaz d'incinération.

Les milieux aquatiques récepteurs sont, soit des stations d'épuration prévues à cet effet, soit des cours d'eau à fort débit (ex. le rejet de Salaise de 100 m³/heure dans le Rhône dont le débit moyen est de 3,7 millions de m³/heure). Il n'y a aucun rejet dans un milieu ou une zone sensible.

Code GRI3 & Attestation Véritas des données	Environnement Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Questions centrales Domaines d'action ISO 26000	Localisation dans rapport RSE (n° de page)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sécché Environnement		Unités	Valeurs 2011	Valeurs 2012
						Libellé de l'indicateur ou commentaires 				
EN21 	Total des rejets dans l'eau, par type et par destination	8	6.5 6.5.3	73	117	Total des rejets d'eau	Milliers m ³	2686	2542	
						Contenant	t	5114	5132	
						Sels solubles	t	782	759	
						Demande Chimique en Oxygène	t	43,3	50,3	
						Matières En Suspension	t	1,9	2,1	
						Métaux totaux	t	6,5	7,3	
						METOX	t	19,6	17,3	
						Azote total AOX	t	0,6	0,9	
Par-delà des actions volontaristes de recyclage, le Groupe doit assumer sa propre production de résidus, directement liée à la nature et au volume des déchets reçus de sa clientèle. Il s'agit principalement des déchets de l'incinération (mâchefers et résidus d'épuration des fumées) et des boues issues des traitements d'eau.										
EN22 	Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement	8	6.5 6.5.3	67	119	Déchets dangereux Déchets banals	kt	140 46	151 33	
EN23	Nombre total et volume des déversements accidentels significatifs	8	6.5 6.5.3	73	27	Néant	Néant	Néant	Néant	
EN24	Masse des déchets transportés, importés, exportés ou traités et jugés dangereux aux termes de la Convention de Bâle, Annexes I, II, III et VIII ; pourcentage de déchets exportés dans le monde entier		6.5 6.5.3			Indicateur non pertinent pour l'activité du Groupe	Néant	Non pertinent	Non pertinent	
EN25	Identification, taille, statut de protection et valeur de biodiversité des sources d'approvisionnement en eau et de leur écosystème connexe significativement touchés par l'évacuation et le ruissellement des eaux de l'organisation	8	6.5 6.5.4 6.5.6	73	110-116	Néant Les rejets sont effectués après épuration conformément aux arrêtés préfectoraux, dans des stations d'épuration industrielles ou dans le milieu naturel en quantités faibles par rapport au débit du milieu récepteur	Néant	Néant	Néant	
Volet : Produits et services										
EN26	Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et des services, et portée de celles-ci	9	6.5 6.5.4 6.5.6 6.7.5	33		Recours si possible au transport ferroviaire en substitution de la route (sécurité, économie de ressources énergétiques et limitation des émissions de gaz à effet de serre Réduction de la dangerosité des déchets et stockage de	Néant	Néant	Néant	

Code GRI3 & Attestation Véritas des données	Environnement Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Questions centrales Domaines d'action ISO 26000	Localisation dans rapport RSE (n° de page)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sécché Environnement	Unités	Valeurs 2011	Valeurs 2012
						Libellé de l'indicateur ou commentaires 			
						déchets ultimes dans des alvéoles de confinement étanches (classe 1)			
EN27	Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés, par catégorie	9	6.5 6.5.4 6.7.5			Indicateur non pertinent pour l'activité du Groupe	Néant	Non renseigné	Non renseigné
Volet : Respect des textes									
EN28	Montant des amendes significatives et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et des réglementations en matière d'environnement	8	6.5			Néant	Néant	Néant	Néant
Volet : Transport									
EN29	Idem à EN28 mais pour les transports	8	6.5 6.5.4 6.6.6			Néant	Néant	Néant	Néant
Volet : Généralités									
EN30	Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement, par type	8	6.5	65	115	Ventilation par domaines Protection de l'air ambiant et du climat Gestion des eaux usées Gestion des déchets Protection des sols et des eaux Autres Total Ventilation par types d'actions Traitement et élimination Mesure et contrôle Recyclage, valorisation Prévention des pollutions Total	K€	4634 3791 4230	2523 799 45 863 2990 288 951 4229



EMPLOI,
relations sociales
et travail décent

Code GRI3 & Attestation Véritas des données	Emploi, relations sociales et travail décent Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Questions centrales Domaines d'action ISO 26000	Localisation dans rapport RSE (n° de page)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Séché Environnement Libellé de l'indicateur ou commentaires 	Unités	Valeurs 2011	Valeurs 2012
---	---	--------------------------------------	---	--	--	---	--------	--------------	--------------

Volet : Emploi

La politique sociale est axée principalement sur :

- L'emploi stable et la fidélisation des salariés ;
- Le respect des diversités ;
- La sécurité des conditions de travail ;
- La formation permanente ;
- La gestion du temps.

La structure des effectifs privilégie l'emploi stable, le recours à des contrats à durée déterminée (CDD) et à l'intérim s'élevant seulement respectivement à 3,6% et 11 % de l'effectif de l'année.

Le recours à des interventions de salariés pour des durées déterminées, s'inscrit principalement dans le cadre de remplacements de salariés momentanément absents (20 % des CDD et de l'intérim) ou pour répondre à des besoins spécifiques mais temporaires de l'activité (80 % des CDD et de l'intérim). L'intérim est notamment adapté à des délais courts et incertains, ou aux remplacements d'été pendant les périodes de congés. Le montant total de la sous-traitance reste limité à 18,3 % du chiffre d'affaires.

La durée hebdomadaire de travail est de 35 heures. Le nombre d'heures supplémentaires reste limité à environ 1,2 % de l'horaire théorique total. La préférence donnée à l'emploi stable avec un recours limité aux heures supplémentaires, s'inscrit dans une politique de maîtrise du risque et de promotion de la sécurité, avec du personnel compétent, formé à son poste de travail, responsable et motivé

LA1	Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique	6.4 6.4.3	34	96/97	Effectif total Effectif France Proportion de contrats à durée indéterminée Proportion de cadres Proportion d'agents de maîtrise Proportion d'employés Proportion d'ouvriers	Nombre Nombre %	1671 1560 95,9	1740 1632 96,4
LA2	Turnover du personnel en nombre de salariés et en pourcentage par tranche d'âge, sexe et zone géographique	6 6.4 6.4.3	35	98	Total Dont sur CDI en cours Ruptures conventionnelles Licenciements individuels Retraites Dont autres départs Fin de CDD Période d'essai Mutation	En % de l'effectif en France	7,99 2,55 1,41 1,02 0,12 5,44 3,65 1,47 0,32	9,2 3,56 1,23 1,96 0,37 5,64 4,53 0,31 0,80
LA3	Prestations versées aux salariés à temps plein qui ne sont pas versées aux intérimaires, ni aux salariés en contrat à durée déterminée, ni aux salariés à temps partiel, par activités	6 6.4 6.4.3 6.4.4			Versement d'une prime d'intéressement dès 6 mois d'ancienneté	Néant	Non renseigné	Non renseigné

Code GRI3 & Attestation Véritas des données	Emploi, relations sociales et travail décent Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Questions centrales Domaines d'action ISO 26000	Localisation dans rapport RSE (n° de page)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sécché Environnement Libellé de l'indicateur ou commentaires 	Unités	Valeurs 2011	Valeurs 2012
---	---	--------------------------------------	---	--	--	--	--------	--------------	--------------

Volet : Relations entre la direction et les salariés

Sécché Environnement est très attaché à la qualité du dialogue social. En effet, l'amélioration des performances individuelles et collectives nécessite une forte implication de l'ensemble du personnel, et son adhésion aux objectifs de l'entreprise. Pour cela le Groupe fait appel à :

- L'intelligence et l'initiative des hommes et des femmes qui le composent ;
- Leur mobilisation individuelle quotidienne ;
- La réactivité de tous et leur cohésion dans l'action.

Il lui est nécessaire de communiquer en direction de ses salariés, en vue de leur faire partager ses valeurs. Ces échanges prennent des formes variées, institutionnelles avec les partenaires sociaux, ou individuelles par des actions de communications plus ciblées sur la connaissance du métier, de la vie de l'entreprise ou d'engagements en faveur du développement durable.

LA4	Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	1/3	6.4 6.4.3 6.4.4 6.4.5 6.3.10	39	103	Total Industries chimiques (UIC) Activités du déchet FG3E Transports routiers Travaux publics	% de l'effectif en France	100 46 43 4 4 3	100 41 44 7 4 4
LA5	Délai minimal de notification préalable à toute modification d'organisation, en indiquant si ce délai est précisé dans une convention collective	3	6.4 6.4.3			Respect de la réglementation sociale en vigueur dans le cadre de toute modification d'organisation.	Néant	Non renseigné	Non renseigné

Volet : Santé et sécurité au travail

Le système de management des risques est uniformisé à l'échelle du Groupe dans sa globalité, tant pour les structures agissant dans les domaines du tri, du traitement jusqu'au stockage des déchets en France ou les interventions de dépollution comme de prestations de service au sein des entreprises clientes. Il englobe les effectifs permanents de l'entreprise et ceux des entreprises sous-traitantes qui peuvent être amenées à intervenir sur les sites.

Cette maîtrise des risques s'opère à plusieurs niveaux :

- Une maîtrise opérationnelle des procédés associée à une analyse systématique des risques au poste de travail, se traduisant par la mise en place de périmètres et de protocoles de sécurité adaptés comme par le choix impératif des équipements de protection individuels et collectifs. Au sein de chaque unité, le document unique de prévention des risques au poste de travail, est régulièrement revu et enrichi, les procédures et modes opératoires sont alimentés des retours d'expérience. Les sites classés « SEVESO 2 » dont Speichim Processing à Saint-Vulbas font l'objet d'un système de gestion de la sécurité (SGS) conforme aux exigences réglementaires dont les principes sont repris ou déclinés pour d'autres situations au sein du Groupe.
- Une qualification et un professionnalisme des opérateurs au travers de la gestion des parcours de formation des salariés, « l'accueil sécurité » systématique de tous les nouveaux opérateurs, la mobilisation régulière de tous les échelons hiérarchiques dans le cadre des quarts d'heure ou des visites de sécurité.
- Des systèmes de management Qualité, Environnement et Sécurité certifiés pour tous les sites et domaines d'activité.

Code GRI3 & Attestation Véritas des données	Emploi, relations sociales et travail décent Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Questions centrales Domaines d'action ISO 26000	Localisation dans rapport RSE (n° de page)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Séché Environnement Libellé de l'indicateur ou commentaires 	Unités	Valeurs 2011	Valeurs 2012
---	--	--------------------------------------	---	--	--	---	--------	--------------	--------------

A la fin de l'année 2012 en France, les activités du Groupe étaient pour une large part certifiées OHSAS 18001. Un raisonnement par rapport aux tonnages traités (donnée la plus pertinente) dans les sites concernés (fonction des métiers exercés) conduit aux taux de couverture suivants :

- Stockage : 100%
- Incinération : 48%
- Physico-chimique et Régénération : Néant
- Autres activités (dépollution, offre globale, plateformes et logistique): 100%

Les activités industrielles de Séché Environnement sont intégralement certifiées ISO 14001. Seul le transport ne l'est pas, le référentiel ISO 14001 ne convenant pas à cette activité qui adhère à d'autres référentiels comme la « Charte CO2 » pour la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Ces systèmes induisent un « pilotage » des opérations à l'aide d'audits, d'indicateurs, d'objectifs et de plans de progrès. Certains de ces indicateurs sont consolidés au niveau national et alimentent un programme pluriannuel de progrès et de maîtrise des risques, de mutualisation des expériences en matière de contrôle et de prévention, de groupes de travail ou d'interventions d'experts externes.

La santé des opérateurs prend plus spécifiquement aujourd'hui son importance dans la mesure où les règlements sur les substances et sur les ambiances de travail se sont considérablement renforcés, dans un contexte où compte tenu de la nature des travaux et des activités du Groupe, ¾ des opérateurs bénéficient depuis toujours d'une surveillance médicale renforcée, et que l'absentéisme reste stable autour de 7%.

LA6	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes Direction-salariés d'hygiène et de sécurité au travail visant à surveiller et à donner des avis sur les programmes de santé et de sécurité au travail		6.4 6.4.6	43	104/105	L'intégralité du personnel en France bénéficie d'un CHSCT	Nombre de réunions dans l'année	46	41
LA7 	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total d'accidents du travail mortels, par zone géographique		6.4 6.4.6	35/38 42	106	Taux de fréquence des accidents du travail y.c. personnel intérimaire (pas d'accident mortel) : TF1 : avec et sans arrêt TF2 : sans arrêt	TF1 TF2	21,2 42,5	20,7 41,0
LA7						Taux d'absentéisme en %	Maladie Accident trav. S/total Maternité Autres Total	4,78 0,43 5,21 0,59 0,97 7,02	4,9 0,3 5,2 0,5 1,3 7

DROITS de l'Homme



Code GRI3 ET Attestation Vérités des données	Droits de l'Homme		Principes du Pacte Mondial rattachés	Questions centrales Domaines d'action ISO 26000	Localisation dans rapport RSE (n° de page)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sécché Environnement			
	Indicateurs de performance Libellé GRI 3						Libellé de l'indicateur ou commentaires	Unités	Valeurs 2011	Valeurs 2012
										

L'ensemble du personnel a connaissance des engagements pris par le Groupe en signant les dix principes du Pacte Mondial, dont les clauses relatives aux Droits de l'Homme.

Un dispositif de droit d'alerte pour les salariés a été mis en place dès 2008 pour permettre d'identifier d'éventuels cas de dysfonctionnement.
La rédaction en a été faite conjointement avec Transparency International – France, et la diffusion faite à l'ensemble du personnel par la remise individuelle des « Codes de comportement de d'action » aux salariés du Groupe.

Des traductions ont été faites dans le document source en anglais pour le personnel à l'international, et localement en espagnol pour l'Espagne et l'Amérique latine.

Volet : Pratiques d'investissement et d'achats

HR1	Pourcentage et nombre total d'accords d'investissement significatifs incluant des clauses relatives aux droits de l'Homme ou ayant été soumis à un contrôle sur ce point	1/2	6.3 6.3.3 6.3.5 6.6.6			Indicateur non pertinent pour l'activité du Groupe	Néant	Non pertinent	Non pertinent
HR2	Pourcentage de fournisseurs ou de sous-traitants majeurs dont le respect des droits de l'Homme a fait l'objet d'un contrôle ; mesures prises	2	6.3 6.3.3 6.3.5 6.4.3 6.6.6			Indicateur non renseigné	Néant	Non renseigné	Non renseigné
HR3	Nombre total d'heures de formation des salariés sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'Homme applicables dans leur activité ; % de salariés formés		6.3 6.3.5	38/40	110	Indicateur non renseigné	Néant	Non pertinent	Non pertinent

Volet : Non discrimination

HR4	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises		6.3 6.3.6 6.3.7 6.3.10 6.6.3	38	110	Voir politique ci-dessus Voir le paragraphe « Respect des droits des salariés » dans le chapitre Interprétation du rapport RSE 2012 ou le document de référence	Néant	Néant	Néant
-----	--	--	--	----	-----	--	-------	-------	-------

Code GRI3 ET Attestation Vérités des données	Droits de l'Homme Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Questions centrales Domaines d'action ISO 26000	Localisation dans rapport RSE (n° de page)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sécché Environnement Libellé de l'indicateur ou commentaires 	Unités	Valeurs 2011	Valeurs 2012
---	---	---	---	--	--	---	--------	--------------	--------------

Volet : Liberté syndicale et droit de négociation

HR5	Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé ; mesures prises pour assurer ce droit		6.3 6.3.3 6.3.4 6.3.5 6.3.8 6.3.10 6.4.3 6.4.5	39	109	Indicateur non pertinent pour l'activité du Groupe qui se déroule quasi exclusivement en France où l'ensemble des salariés sont couverts par une convention collective, et où les réunions syndicales et de représentation du personnel se sont déroulées conformément à la loi et aux réglementations sociales	Néant	Néant	Néant
-----	--	--	---	----	-----	---	-------	-------	-------

Volet : Interdiction du travail des enfants

HR6	Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents impliquant le travail d'enfants ; mesures prises pour contribuer à interdire ce type de travail		6.3 6.3.3 6.3.4 6.3.5 6.3.7 6.3.10	38	110	Indicateur non pertinent pour l'activité du Groupe qui est quasi exclusivement en France ou dans l'Union Européenne	Néant	Non pertinent	Non pertinent
-----	---	--	---	----	-----	---	-------	---------------	---------------

Volet : Abolition du travail forcé ou obligatoire

HR7	Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire ; mesures prises pour contribuer à abolir ce type de travail		6.3 6.3.3 6.3.4 6.3.5 6.3.7 6.3.10	38	110	Indicateur non pertinent pour l'activité du Groupe qui est quasi exclusivement en France ou dans l'Union Européenne	Néant	Non pertinent	Non pertinent
-----	---	--	---	----	-----	---	-------	---------------	---------------

Volet : Pratiques de sécurité

HR8	% d'agents en charge de la sécurité ayant été formés aux politiques ou procédures de l'organisation relatives aux droits de l'Homme applicables dans leur activité	2	6.3 6.3.5 6.4.3 6.6.6			Indicateur non renseigné	Néant	non renseigné	non renseigné
-----	--	---	--------------------------------	--	--	--------------------------	-------	---------------	---------------

Code GRI3 ET Attestation Véritas des données	Droits de l'Homme Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Questions centrales Domaines d'action ISO 26000	Localisation dans rapport RSE (n° de page)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sécché Environnement Libellé de l'indicateur ou commentaires 	Unités	Valeurs 2011	Valeurs 2012
---	---	---	---	--	--	---	--------	--------------	--------------

Volet : Droits des populations autochtones									
HR9	Nombre total d'incidents impliquant la violation des droits des populations autochtones et actions prises	1	6.3 6.3.6 6.3.7 6.3.8 6.6.7	38	110	Indicateur non pertinent pour l'activité du Groupe qui est quasi exclusivement en France ou dans l'Union Européenne	Néant	Néant	Néant



SOCIÉTÉ

Code GRI3 ET Attestation Véritas des données	Société Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Questions centrales Domaines d'action ISO 26000	Localisation dans rapport RSE (n° de page)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sécché Environnement Libellé de l'indicateur ou commentaires 	Unités	Valeurs 2011	Valeurs 2012
--	---	--------------------------------------	---	--	--	--	--------	--------------	--------------

Volet : Communautés

Sécché Environnement développe son action dans une logique sinon de partenariat du moins de complémentarité avec les grandes organisations non gouvernementales (ONG) actives, en particulier dans le domaine de la défense environnementale et de la préservation de la santé.

Outre ces actions de dialogue permanent avec les associations de défense de l'environnement relativement à l'utilité sociétale du métier du Groupe et de sa manière de l'exercer, Sécché Environnement initie également des partenariats ciblés sur des opérations de préservation de la biodiversité autour de ses sites. Pour son activité et d'une manière générale, Sécché Environnement est convaincu que la préservation de la biodiversité sera un enjeu important des prochaines décennies. L'identification, et l'analyse de la valeur d'un milieu par l'expertise de sa biodiversité, doivent permettre de concilier au plus près la gestion des espaces dits naturels avec ceux à usage industriel ou domestique, principalement dans toutes les activités gourmandes en territoire.

Pour cela il est nécessaire d'identifier les différentes pressions environnementales sur ces territoires y compris en dehors des secteurs ayant un statut de classement Natura 2000, ou de type Parc naturel régional. La biodiversité est aux activités humaines, sa préservation doit être prise en compte de manière intrinsèque dans toutes les activités humaines, comme il est fait pour l'eau ou l'air, issus des procédés industriels.

Les principaux sites du Groupe étant des établissements classés pour la protection de l'environnement, leur arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter leur impose de réunir sous la houlette de l'administration, des comités locaux d'information et de surveillance. Ces CLIS sont des instances de dialogue tripartites, entre l'industriel, les citoyens (riverains, associations, etc.) et l'administration. A l'occasion de la révision de certains de ces arrêtés préfectoraux, les dossiers complets d'impact sont tenus à la disposition des populations, un dialogue est engagé au quotidien, et des réunions publiques permettent de répondre aux questions des parties intéressées.

Par ailleurs, le Groupe assure l'ouverture de ses sites aux clients, élus, riverains, associations et écoliers. Les visiteurs sont invités à découvrir les moyens mis en œuvre ainsi que les actions concrètes menées en vue de protéger la santé, l'environnement en général, et la biodiversité sur les sites de stockage en particulier, car situés en zones rurales, ce sont eux qui s'y prêtent le mieux.

Enfin, le Groupe développe quelques relations privilégiées avec des établissements d'enseignements supérieurs dans un cadre d'échanges industrie/universités.

SO1	Nature, portée et efficacité de tout programme et pratique d'évaluation et de gestion des impacts des activités, à tout stade d'avancement, sur les communautés	1	6.3.9 6.8 6.8.5 6.8.7 6.6.7	Partie Performance	127	Voir politique détaillée ci-dessus	Néant	Néant	Néant
-----	---	---	---	--------------------	-----	------------------------------------	-------	-------	-------

Volet : Corruption

Un article spécifique à la prévention et à la lutte contre la corruption dans les Codes de Comportement et d'Action remis à l'ensemble du personnel pose les principes de bonne conduite en vigueur dans le Groupe. La procédure en question a été rédigée avec l'assistance de Transparency International – France. Un système d'alerte (whistleblowing) vient compléter le dispositif.

SO2	Pourcentage et nombre total de domaines d'activité stratégique soumis à des analyses de risques en matière de corruption	10	6.6 6.6.3	12	128-130	Indicateur non renseigné	Néant	Non renseigné	Non renseigné
-----	--	----	--------------	----	---------	--------------------------	-------	---------------	---------------

Code GRI3 ET Attestation Véritas des données	Société Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Questions centrales Domaines d'action ISO 26000	Localisation dans rapport RSE (n° de page)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sécché Environnement Libellé de l'indicateur ou commentaires 	Unités	Valeurs 2011	Valeurs 2012
SO3	Pourcentage de salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption de l'organisation		6.6 6.6.3	12	128-130	Personnel sensibilisé au moyen du Code individuel de Comportement et d'Action	%	100%	100%
SO4	Mesures prises en réponse à des incidents de corruption		6.6 6.6.3		128	Aucune mauvaise pratique n'a été décelée sur la période	Néant	Pas de cas avéré	Pas de cas avéré
Volet : Politiques publiques									
Le Groupe considère le lobbying comme une action positive visant à fournir aux politiques et aux législateurs l'information qui leur est nécessaire pour faire face aux enjeux actuels et définir un contexte législatif et réglementaire à un environnement de plus en plus complexe. A cet effet le Groupe participe, en lien avec les différents syndicats et associations professionnelles à des travaux en commissions d'information, de normalisation ou autre.									
Tout en se faisant connaître et en défendant leurs positions auprès des pouvoirs publics et des élus, ces organisations professionnelles apportent au débat leur expertise et leurs connaissances techniques, et se positionnent comme forces de proposition, dans un esprit de transparence et de dialogue avec l'ensemble des parties-prenantes, dans une perspective de développement durable.									
SO5	Affichage politique, participation à la formulation des politiques publiques et lobbying		6.6 6.6.4 6.8.3	12/13		Voir politique ci-dessus et tableau des prises de position publiques dans le rapport RSE (parties-prenantes)	Néant	Néant	Néant
SO6	Total des contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes, par pays	10	6.6 6.6.4 6.8.3		109	Le groupe s'interdit d'apporter sa contribution financière au profit de candidats, d'élus ou de partis politiques	Néant	Néant	Néant
Volet : Comportement anti concurrentiel									
Le Groupe attend de ses salariés qu'ils respectent les règles applicables en matière de concurrence. Aucun accord ou arrangement ne peut intervenir avec les concurrents visant à amoindrir la libre concurrence.									
SO7	Nombre total d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultat de ces actions		6.6 6.6.5 6.6.7			Voir politique ci-dessus	Néant	Néant	Néant
Volet : Respect des textes									
SO8	Montant des amendes significatives et nombre total de sanctions non financières pour non-respect des lois et des réglementations		6.6 6.6.7 6.8.7		128	Aucune mauvaise pratique n'a été décelée sur la période	Néant	Néant	Néant

RESPONSABILITÉ

du fait des produits



Code GRI3 ET Attestation Vérités des données	Responsabilité du fait des produits Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Questions centrales Domaines d'action ISO 26000	Localisation dans rapport RSE (n° de page)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sécché Environnement Libellé de l'indicateur ou commentaires 	Unités	Valeurs 2011	Valeurs 2012
---	--	---	---	--	--	---	--------	--------------	--------------

Délivrant une prestation de service de valorisation et de traitement de déchets, la rubrique relative à la responsabilité du fait des produits est peu significative. La notion de traçabilité du déchet est satisfaite par l'application de la réglementation en la matière avec les procédures de Bordereau de Suivi des Déchets (BSD). Aucun manquement n'a été signalé à ce titre. La responsabilité du fait des produits a été précisée par une ordonnance de décembre 2010, transcription en droit français de la Directive Cadre sur les Déchets de décembre 2008. Elle entraîne une refonte réglementaire relative à la Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Le Groupe sera susceptible d'être concerné au titre de la mise sur le marché de matières premières dites secondaires.

Les aspects santé sont essentiellement repris dans le respect des réglementations relatives aux conditions d'exploitation des sites, établissements classés pour la protection de l'environnement.

Volet : Santé et sécurité des consommateurs									
PR1	Etapas du cycle de vie où sont évalués en vue de leur amélioration les impacts des produits et des services sur la santé et la sécurité, et pourcentage de catégories de produits et de services significatives soumises à ces procédures		6.3.9 6.6.6 6.7 6.7.4 6.7.5			Indicateur non pertinent pour l'activité du Groupe Voir politique ci-dessus	Néant	Non applicable	Non applicable
PR2	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services, par type de résultat		6.3.9 6.6.6 6.7 6.7.4 6.7.5			Indicateur non renseigné Voir politique ci-dessus	Néant	non renseigné	non renseigné
Volet : Etiquetage des produits et des services									
PR3	Type d'information sur les produits et les services requis par les procédures et pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information	8	6.7 6.7.3 6.7.4 6.7.5 6.7.6 6.7.9			Indicateur non pertinent pour l'activité du Groupe Voir politique ci-dessus	Néant	Non pertinent	Non pertinent

Code GRI3 ET Attestation Vérités des données	Responsabilité du fait des produits Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Questions centrales Domaines d'action ISO 26000	Localisation dans rapport RSE (n° de page)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sèche Environnement Libellé de l'indicateur ou commentaires 	Unités	Valeurs 2011	Valeurs 2012
PR4	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant l'information sur les produits et les services et leur étiquetage, par type de résultat	8	6.7 6.7.3 6.7.4 6.7.5 6.7.6 6.7.9			Pas de cas avéré	Néant	Néant	Néant
PR5	Pratiques relatives à la satisfaction client et notamment résultat des enquêtes de satisfaction client		6.7 6.7.4 6.7.5 6.7.6 6.7.8 6.7.9			Indicateur non renseigné	Néant	Non renseigné	Non renseigné
Volet : Communication marketing									
PR6	Programmes de veille de la conformité aux lois, normes et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages		6.7 6.7.3 6.7.6 6.7.9			Indicateur non pertinent pour l'activité du Groupe	Néant	Non renseigné	Non renseigné
PR7	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages		6.7 6.7.3 6.7.6 6.7.9			Indicateur non pertinent pour l'activité du Groupe	Néant	Non renseigné	Non renseigné
Volet : Respect de la vie privée									
PR8	Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et de perte de données relatives aux clients		6.7 6.7.7			Pas de cas avéré	Néant	Néant	Néant
Volet : Respect des textes									
PR9	Montant des amendes significatives encourues pour non-respect des lois et des réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services		6.7 6.7.6			Pas de cas avéré	Néant	Néant	Néant